

DEBAT PUBLIC PROJET PENLY 3

Mercredi 30 juin 2010 – Le Cadran à Evreux

La séance est ouverte à 18 heures 37 sous la présidence de M. Houi, président de la Commission particulière de débat public. La CPDP rappelle que ne sont consignés dans les verbatim que les propos tenus par des personnes ayant déclaré leur identité et disposant d'un des micros.

M. ALA.- Bonsoir et bienvenue pour cette 11^e réunion, avant-avant-dernière séance de débat public. Il s'agit d'une réunion thématique sur la gouvernance et le retour d'expérience de Flamanville.

Après la présentation du projet par le maître d'ouvrage, vous retrouverez, pour parler de ces thèmes de la gouvernance et du retour d'expérience de Flamanville : Christophe Quintin de l'ASN [= Autorité de sûreté nucléaire], Boris Supiot d'Areva, Florius Nestar pour les grands chantiers, Jack Tord de la CGT, qui est présent déjà avec nous.

Nous vous passerons la parole, questions, réflexions, commentaires, exclusivement sur les deux grands thèmes de la soirée : gouvernance et retour d'expérience, une avant-avant-dernière réunion au cours de laquelle nous privilégierons ceux d'entre vous qui n'ont jamais parlé ; c'est la dernière fois que l'on fait cela sous cette forme. Vous allez voir, il n'en reste plus que deux et, forcément, cela va un peu changer. Les autres pourront s'exprimer tout à fait librement par la suite. Nous terminerons avec la présentation de six cahiers d'acteurs et, bien sûr, la libre expression de vous tous.

Tout de suite, je passe la parole au Président de la commission particulière de débat public : Didier Houi.

M. HOUI.- Merci. Bienvenue à vous toutes et tous dans cette réunion qui est la 11^e du genre à Évreux. La Commission particulière a souhaité organiser une réunion dans l'Eure suite d'ailleurs à un certain nombre de conseils de personnes que nous avons contactées avant que ce débat ne soit définitivement organisé. Bien sûr, nous sommes situés peut-être un peu loin du site projeté de Penly mais, bien évidemment, les effets d'un projet de cette nature concernent l'ensemble de la Normandie et de la Haute-Normandie en particulier.

Vincent Ala vient de le dire, nous entrons dans la phase finale de ce débat public qui dure quatre mois et nous allons, de ce fait, avoir des réunions denses, et celle-ci va en faire partie, comme les deux prochaines qui sont prévues à notre calendrier.

Deux thématiques importantes, qui ont été abordées à l'occasion des réunions précédentes : celle du retour d'expérience du chantier en cours du premier EPR national situé à Flamanville 3 et le thème de la gouvernance et, en particulier, de l'articulation entre les divers industriels et l'exploitation du site. Un ensemble d'intervenants qui ont été invités par la Commission à présenter des éléments d'information : l'ASN, qui vient de nous rejoindre, Areva, le dispositif grand chantier de l'État qui sera présenté dès que l'intervenant nous rejoindra, ainsi qu'un représentant des salariés qui interviennent sur le site de Flamanville 3 en la personne de M. Tord.

Ensuite, une deuxième partie qui va consister à présenter six cahiers d'acteurs en deux séries : une première dans laquelle on va trouver la Confédération paysanne, Sortir du nucléaire de l'Eure et Sauvons le climat et une seconde série – cela n'a pas de hiérarchie – avec l'association Agir pour l'environnement, le mouvement Attac et le NPA.

Pour mémoire, sachez que la présentation des cahiers d'acteurs lors des réunions publiques est une tentative par la Commission d'une combinaison de trois critères :

- la localisation ; il nous a paru naturel, par exemple, à Évreux, de faire présenter le cahier d'acteur de Sortir du nucléaire de l'Eure, comme nous avons jugé inutile de faire présenter par la Ville de Dieppe son cahier d'acteur à Dieppe ;
- la disponibilité des personnes ; cela fait partie des éléments que nous intégrons ;
- dans la mesure du possible, l'équilibrage entre les points de vue présentés.

Pour ce soir, ce sont les deux premiers critères qui seront utilisés, nous n'avons pas pu avoir une présentation équilibrée ; ce sera la même chose lors de la réunion suivante qui aura lieu le 5 juillet à Dieppe.

C'est peut-être une des dernières fois, si ce n'est la dernière, que je suis amené à faire des figures imposées du débat public, c'est-à-dire à rappeler, puisqu'il y a des personnes nouvelles qui n'ont jamais assisté à une réunion, quels sont les principes du débat public. Je m'excuse pour les autres et je leur demande de prendre patience ; ils vont entendre des choses qu'ils ont entendues déjà quelques fois.

Le débat public, comme vous le savez pour certains d'entre vous, est une procédure qui est organisée par un groupe de personnes qui doivent être absolument neutres, indépendantes, concernées par l'intérêt général. Cette neutralité et cette indépendance sont indispensables pour permettre une expression qui soit la plus équitable de chacun et de chacune d'entre vous.

La Commission particulière, je le répète bien volontiers, respecte scrupuleusement chacun des intervenants de ce débat et nous veillons à ce que, quelle que soit son importance, quel que soit son point de vue, les uns et les autres puissent avoir la possibilité de questionner et de présenter leur avis. Nous avons en charge l'organisation de ce débat.

La Commission, aujourd'hui, est composée de quatre personnes présentes et de deux qui ne peuvent pas se joindre à nous pour des raisons professionnelles : Vincent Ala, dont vous avez dû comprendre que, professionnellement, il n'était pas totalement éloigné des médias, Jean-Marc Helm et Paula Ceccaldi qui vont vous donner la parole, moi, je m'appelle Didier Houi et je suis président de la Commission. Manquent à l'appel ce soir mais ils nous rejoindront pour les réunions à venir : Bénédicte Herbinet, ainsi que Rémy Martin. Une équipe technique nous aide sous la houlette de Jérôme Lavaux.

La démarche de débat public est une disposition prévue par plusieurs lois, la dernière datant de février 2002. C'est un dispositif organisé par une autorité administrative indépendante : la Commission nationale du débat public qui, pour chaque débat qu'elle décide, selon des critères définis par la loi, confie à une commission *ad hoc*, une commission particulière, le soin d'organiser pour elle et sous son contrôle chacun des débats publics. Deux finalités sont à traiter dans un débat public : débattre de l'utilité même du projet qui est soumis au débat, débattre également de sa mise en œuvre et de ses conditions de mise en œuvre, ainsi que des impacts que ce projet mis au débat pourrait avoir s'il se réalisait.

Deux objectifs dans un débat public : d'une part, et on va le voir ce soir, fournir des informations diversifiées, argumentées, à la population concernée par un projet et, d'autre part, et ce sera la deuxième partie de notre réunion, recueillir des points de vue et des propositions.

Par différence, un débat public n'est pas un exercice de prise de décision. Aucun membre de la Commission, tant que le débat existe, ne doit faire part de son opinion sur le projet. La Commission ne dira pas en fin de débat s'il faut ou non faire ce projet mais notre travail, après la clôture du débat, c'est-à-dire après le 24 juillet, sera d'établir un compte rendu – on essayera de le faire le plus précis et scrupuleux possible –, de manière à ce que ce document – nous aurons deux mois pour le réaliser – soit adressé au maître d'ouvrage, Électricité de France, complété du bilan qui sera lui-

même préparé par la Commission nationale. Vous aurez (*s'adressant à EDF*) trois mois pour, ensuite, faire savoir à la Commission nationale ce que vous allez retirer de ce débat. Tout ceci nous amène à Noël ; ce débat, le 24 décembre, sera définitivement clos.

Vous avez encore le temps, mais pressez-vous d'utiliser les outils qui sont à votre disposition, en particulier le site internet, et j'en profite pour, comme je le fais à chaque réunion, saluer les internautes qui participent de manière un peu différente à ce débat ; sachez que ce sont de 200 à 250 personnes qui, au cours de ces réunions, se connectent pour participer de manière un peu particulière au débat, mais de manière utile.

Vous retrouverez également sur le site des éléments d'informations : le dossier du maître d'ouvrage, l'ensemble des cahiers d'acteurs –déjà 30– qui nous ont été adressés, un système questions/réponses, 220 questions ont été adressées à la Commission, ainsi que 40 avis et points de vue.

Je vous informe, par ailleurs, qu'une expertise complémentaire, réalisée par un cabinet spécialisé indépendant, est en train d'être terminée sur la double question de l'évaluation de la faisabilité de politiques énergétiques alternatives éventuellement à la création de l'EPR de Penly, ainsi qu'au contenu en gaz carbonique du kilowattheure électrique consommé en France. Ce travail, qui est en train d'être terminé – nous aurons, vendredi prochain, une réunion avec le prestataire – fera l'objet le 5 juillet, donc lundi prochain, d'une présentation qui est prévue à Dieppe.

Cette réunion est chargée, donc je vais m'arrêter, en rappelant ce que Vincent a dit tout à l'heure : merci aux intervenants d'être concis pour permettre un maximum d'échanges avec la salle et nous allons, ce soir, comme on l'a fait dans d'autres réunions, donner une priorité absolue à celles et ceux d'entre vous qui participent pour la première fois à une réunion publique et qui auraient des questions et, on l'espère, des points de vue à formuler. Merci et bonne réunion.

M. ALA.- On va passer la parole au maître d'ouvrage. Monsieur Dupuis, à vous !

M. DUPUIS.- Merci, Monsieur le Président. Je me présente : Joseph Dupuis, je travaille à EDF, je suis directeur du projet Penly 3 ; j'ai fait toute ma carrière dans la conception et la construction de centrales nucléaires, mais aussi à gaz et à charbon.

J'ai deux collègues qui sont à côté de moi en tribune, que je vais laisser se présenter et qui pourront intervenir au niveau des questions qui seront ensuite posées.

M. PAYS.- Merci. Bonjour, je suis Robert Pays, je suis directeur adjoint de la Division ingénierie nucléaire d'EDF et je suis aussi directeur du projet Flamanville 3.

M. CORACA.- Bonjour, je m'appelle Bruno Coraca, je suis inspecteur à l'Inspection générale pour la sûreté et la radioprotection, rattachée à la présidence d'EDF ; j'étais anciennement à la Division ingénierie nucléaire d'EDF et j'étais, avant, à l'exploitation, où j'ai été directeur de centrale à Creys-Malville.

M. DUPUIS.- Je vais commencer mon exposé par une présentation du projet Penly 3 et après on passera au thème de ce soir.

Quelques mots sur le projet. Sur la diapositive, vous vous apercevez que notre projet, qui est au premier plan, a un air de ressemblance avec les deux unités qui fonctionnent déjà sur le site de Penly et que l'on voit en arrière-plan, mais cette nouvelle unité de production sera plus puissante que les précédentes : 1 650 mégawatts contre 1 300 pour celles qui fonctionnent. Elle utilise un nouveau type de réacteur que l'on appelle « EPR », abréviation en anglais de réacteur à eau sous pression européen.

Le principe de fonctionnement est le même que pour les centrales actuelles mais beaucoup d'améliorations ont été apportées, notamment sous l'angle de la sûreté nucléaire. Il peut produire

jusqu'à 13 milliards de kilowattheures ; c'est l'équivalent d'environ 2,5 % de la consommation française d'électricité et c'est un tiers de plus que chacune des unités de Penly 1 ou 2.

Pourquoi ce projet ? Ce projet s'inscrit dans le droit fil de la politique énergétique française, qui dit qu'il faut d'abord faire des économies d'énergie, qu'ensuite, il faut développer le plus possible la production à partir d'énergies renouvelables et, enfin, qu'il faut recourir au nucléaire pour assurer l'équilibre entre la consommation et la production d'électricité.

À la suite du Grenelle de l'environnement, l'État a effectivement lancé un très ambitieux programme de développement des énergies renouvelables et d'économie d'énergie. Atteindre ces objectifs, en soi, est un véritable défi, donc il est probable que cela ne suffise pas pour que la production d'électricité soit au moins égale à la consommation. C'est pourquoi l'État a prévu aussi, en complément, de développer des moyens de production plus traditionnels et, en particulier, du nucléaire. L'équation n'est donc pas nucléaire ou économie d'énergie ou énergies renouvelables, mais nucléaire et économie d'énergie et énergies renouvelables.

Pourquoi voulons-nous faire ce projet ? Concrètement, en 2008-2009, les pouvoirs publics ont identifié le besoin d'une nouvelle unité de production à partir d'un réacteur EPR, ils l'ont précisé dans ce qu'on appelle la « programmation pluriannuelle des investissements », avec un objectif de mise en service en 2017.

Ensuite de cela, EDF et ses partenaires ont manifesté leur intérêt pour ce projet parce que nos clients ont besoin d'une électricité la moins chère possible et que nous souhaitons la produire en émettant le moins de gaz à effet de serre possible.

C'est bien illustré par les deux schémas que vous voyez. Le schéma de gauche est celui du placement respectif des moyens de production traditionnels en termes d'émissions de CO₂ par kilowattheure ; vous voyez que le nucléaire, avec 4 grammes, se place particulièrement bien comparé au gaz où les centrales émettent de l'ordre de 400 grammes et plus de CO₂ par kilowattheure et les centrales charbon 800 grammes et plus.

Autre avantage de Penly 3 : son coût de production ; vous le voyez sur le schéma de droite. Notre estimation pour Penly 3 est un coût de production aux alentours de 5,5 à 6 centimes d'euro du kilowattheure, là où les centrales à gaz ou charbon, elles, ont des coûts de production, en incluant la taxe CO₂, de l'ordre de 7 à 10 centimes d'euro par kilowattheure, intégrant la taxe charbon et la variation possible du coût du combustible.

Pourquoi avons-nous choisi le site de Penly ? Il présente pour nous plusieurs avantages. D'abord, EDF est déjà propriétaire des terrains dont on a besoin pour construire les réacteurs. Ensuite, et vous pouvez le voir sur la photo, le site a été préparé dans les années quatre-vingts - quatre-vingt-dix pour accueillir jusqu'à quatre unités de production et cela va donc largement diminuer le volume de terrassement qui sera nécessaire.

Ensuite, ce type de centrale qui transforme de la chaleur en électricité a besoin d'une grande capacité de refroidissement et la Manche, avec les courants de marée, nous apporte sans aucune difficulté cette capacité de refroidissement.

Enfin, et c'est très important, beaucoup d'acteurs haut-normands se sont prononcés en faveur de l'accueil de ce projet.

Ce projet s'inscrit dans l'existant. S'il est décidé à l'issue du débat public, on réutilisera en le construisant les infrastructures existantes : d'abord les routes d'accès pour amener tous les équipements, la voie ferrée qui dessert le site et qui permet, entre autres, d'évacuer le combustible usé, les lignes haute tension qui permettent d'évacuer l'énergie vers le réseau d'interconnexion national et le canal de prise d'eau, qui permet d'amener l'eau de refroidissement au niveau des unités de production. Tout cela permettra de minimiser les impacts pendant la construction.

L'exploitation se fera avec les mêmes règles et la même rigueur que sur les unités existantes.

Les rejets des trois unités resteront très inférieurs aux limites réglementaires. Les premières évaluations que nous avons faites montrent qu'en cumulant les impacts des rejets des unités 1, 2 et 3, on devrait rester à moins de 1/50 de la radioactivité naturelle, en termes d'impact.

Dernier point, un chantier de centrale nucléaire est un chantier de très grande ampleur, avec un très fort impact sur la vie économique du territoire. Si l'on s'appuie sur notre expérience acquise sur le chantier de Flamanville, où nous construisons un réacteur similaire dans le Cotentin, on peut dire qu'un tel chantier dure à peu près sept ans entre son ouverture et la mise en service de l'installation et nécessite jusqu'à 3 000 personnes. Cela ne veut pas dire que l'on démarre le chantier avec 3 000 personnes ; il y a une montée en puissance, les 3 000 sont atteints au pic des effectifs lorsqu'on cumule les montages électromécaniques, la fin du génie civil et le début des essais et, ensuite, on redescend petit à petit pour se stabiliser à l'effectif qui est nécessaire pour exploiter la centrale pendant ses 60 années d'exploitation et qui est aux alentours de 400 personnes.

Pour construire Penly 3, nous serons amenés à passer plus de 150 contrats à des entreprises, pour certaines régionales et locales et, pour les autres, nous les inciterons très fortement à ce qu'elles sous-traitent à des entreprises de Haute-Normandie ou de la région de Dieppe le maximum de prestations, de façon à ce que la connexion entre le chantier et le territoire économique soit maximale.

Je vais maintenant passer à la deuxième partie de ma présentation, qui concerne la thématique de ce soir, en deux parties. En deuxième partie, j'aborderai le retour d'expérience de Flamanville 3, en commençant par celui de son débat public et, ensuite, celui de la construction et de l'exploitation et pour la première partie, à savoir la gouvernance, je commencerai par vous décrire ce que sont les responsabilités de l'exploitant nucléaire d'une installation. Cette explication préalable est absolument nécessaire pour aborder la gouvernance du projet qui sera mise en place.

Il est bien important de distinguer les deux entités : la société de projet que nous constituons avec nos partenaires et qui sera propriétaire de l'installation et l'exploitant nucléaire.

Qui est l'exploitant nucléaire ? Pour faire très simple, ce sont tous ceux qui sont aux manettes de l'installation 24 heures sur 24 pour produire l'électricité mais ce sont aussi des équipes qui contribuent au bon fonctionnement de la centrale, qu'elles soient à Penly ou qu'elles soient dans les bureaux d'ingénierie qui contribuent au fonctionnement de la centrale, mais aussi à sa construction, à commencer par le maître d'œuvre.

Comme le précise la loi transparence et sûreté nucléaire, loi dans laquelle ont été repris, en 2006, tous les fondamentaux de la sûreté nucléaire en France, c'est bien avant que le premier kilowattheure ne soit produit que commence la responsabilité de l'exploitant nucléaire, responsabilité qui est d'assurer la sûreté de son installation : *« L'exploitant nucléaire doit démontrer dès la phase d'étude et pendant toute la durée de l'exploitation que les dispositions techniques et d'organisation sont de nature à prévenir ou à limiter de manière suffisante les risques et les inconvénients que l'installation présente »*. Il devra le démontrer à l'Autorité de sûreté nucléaire tout au long de la vie de son installation jusqu'à la fin du démantèlement. Il est donc essentiel que l'exploitant nucléaire dispose de tous les moyens humains, techniques et financiers pour mener à bien sa mission.

Si le projet de Penly 3 se concrétise, il fera l'objet d'un partenariat sous la forme juridique d'une société de projet, dont EDF aura la majorité des actions avec plus de la moitié, GDF Suez aura un quart et Total, ENEL et E.ON auront chacun un tiers du reste. Le principe fondateur de ce partenariat est de reproduire à Penly un projet de construction d'une unité de production électronucléaire similaire le plus possible à celle de Flamanville.

Ce partenariat permettra de renforcer la filière nucléaire à deux niveaux : tout d'abord, en confortant l'EPR et, ensuite, en permettant à de nouveaux opérateurs d'en acquérir l'expérience.

La société de projet que j'évoquais sera propriétaire de l'installation. Une société de projet est une structure mise en place par plusieurs partenaires pour réaliser en commun un projet industriel complexe. Elle a une personnalité juridique propre, qui lui permet d'avoir son propre patrimoine, qui lui permet aussi de placer des contrats et, en particulier, elle passera à EDF un contrat pour construire la centrale et un autre contrat pour l'exploiter.

Les partenaires au sein de la société de projet s'engagent à partager les coûts de construction et d'exploitation mais, en retour, ils disposent de l'électricité qui aurait été produite par la centrale. Ils ont aussi la possibilité de détacher au sein des équipes d'EDF des ingénieurs, aussi bien pendant la période de construction que pendant la période d'exploitation. L'idée est qu'au final les partenaires d'EDF confortent leur expérience sur le modèle EPR, ce qui est un enjeu très fort pour la filière électronucléaire française et européenne, puisque vous avez pu voir que le tour de table de cette société de projet n'est pas seulement français mais aussi très européen.

Dans le dossier du maître d'ouvrage, nous écrivions – cela date du mois de mars – que l'exploitant nucléaire n'était pas encore défini. En fait, les choses ont évolué depuis puisque la décision a maintenant été prise que ce serait EDF l'exploitant nucléaire, aussi bien pendant la construction que pendant l'exploitation et, bien évidemment, les règles de gouvernance permettront à l'exploitant nucléaire EDF de pouvoir mener à bien sa mission et de donner priorité, en toutes circonstances, à la sûreté de l'installation, comme c'est le cas dans les unités que nous exploitons actuellement.

Le partenariat est un mode de fonctionnement très répandu dans le nucléaire. En France, les centrales de Fessenheim, de Bugey, de Tricastin, de Cattenom, de Chooz et même de Flamanville 3 ont été financées en partenariat entre EDF et d'autres opérateurs européens qui ont pris en charge une partie de l'investissement et qui ont, en retour, la part d'électricité produite correspondante, mais ces centrales restent propriété d'EDF.

La nouveauté avec Penly 3, c'est que c'est la société de projet que nous créons avec les partenaires qui sera propriétaire et dont l'actionnaire sera l'exploitant nucléaire. Ce schéma-là existe déjà dans pas mal de pays. Si je prends la Belgique, par exemple, c'est le cas, GDF Suez, aujourd'hui, exploite une centrale qui est détenue en partenariat avec EDF : la centrale de Tihange 1. En Allemagne, E.ON a un certain nombre de centrales qui sont, comme cela, sur un mode de partenariat, partagées avec d'autres opérateurs allemands. En Italie, c'est ce qu'ENEL a l'intention de faire avec EDF.

Vous voyez que nous avons l'habitude de travailler ensemble. J'insiste sur le fait que tous ces partenariats ont toujours été bâtis sans remettre en cause le principe que la sûreté nucléaire est une priorité absolue.

Je passe maintenant au second thème, qui est celui du retour d'expérience. Vous pouvez le voir sur la photo, Penly 3 et Flamanville 3 sont deux sites extrêmement similaires, des sites normands, au bord de la Manche, en pied de falaises, qui ont été tous les deux préparés pour recevoir quatre unités de production.

À Penly, on prévoit de mettre le même réacteur EPR que celui qui est en cours de construction actuellement à Flamanville – c'est ce que je disais tout à l'heure – et grâce à cette similitude, l'expérience acquise à Flamanville pourrait être pleinement réutilisée à Penly.

Dans l'ordre chronologique, le premier retour d'expérience est, bien évidemment, celui du débat public. Celui de Flamanville 3 s'est déroulé entre le 19 octobre 2005 et le 18 février 2006. Il a permis à EDF d'expliquer son projet mais aussi d'écouter les attentes du public ; celles-ci se sont traduites par les engagements que vous pouvez voir projetés à l'écran.

Les trois premiers répondaient à une attente d'une plus grande transparence. La troisième mérite une explication : EDF a signé une convention avec la CLI (commission locale d'information) de Flamanville, avec l'Association nationale de ces CLI (ANCLI) et avec le conseil scientifique de

l'ANCLI, de façon à leur permettre un accès aux études qui ont servi à établir le rapport préliminaire de sûreté.

Enfin, EDF s'est engagée à demander la mise en œuvre du dispositif grand chantier et a participé au développement local autour du chantier.

Tous ces engagements ont été suivis d'effets. Le premier et le quatrième engagement sont permanents et se vivent au quotidien dans la région de Flamanville, le rapport de sûreté a été rendu public, il est toujours consultable sur le site internet d'EDF, et la convention avec la CLI et l'ANCLI a été effectivement signée.

Pour ce qui concerne la construction et l'exploitation, comment pourra se transmettre l'expérience de Flamanville 3 vers Penly 3 ? On a représenté sur ce schéma une chronique très simplifiée des deux projets ; chacun est représenté par une flèche avec trois couleurs ; en bleu, c'est la période de construction des bâtiments, en vert, c'est la période des montages mécaniques et électriques et en orange, ce sont les essais de mise en services qui durent assez longtemps, de l'ordre de deux ans, sur des installations complexes comme une centrale nucléaire. La flèche totale, c'est de l'ordre de cinq à six ans.

Vous pouvez voir que quand les montages de Flamanville 3 seront entièrement terminés, la construction des bâtiments de Penly 3 n'aura pas commencé et pourra donc bénéficier du retour d'expérience vécu sur Flamanville. De même, quand Penly 3 commencera ses essais de mise en service, Flamanville 3 fonctionnera déjà depuis plusieurs années. Ce décalage est suffisant pour nous permettre de tenir compte de toute l'expérience qui sera accumulée sur Flamanville 3, mais pas seulement de Flamanville 3, parce qu'il y a actuellement d'autres EPR en construction dans le monde et que l'on veut aussi profiter de leur expérience.

Un exemple : en ce moment, il y en a deux en construction à Taishan, site dans le Sud de la Chine ; ils sont construits par une alliance entre l'électricien de la province chinoise du Guangdong et EDF et ces deux réacteurs bénéficient déjà de l'expérience de construction de Flamanville. La photo en haut à droite est justement une photo prise sur le chantier de Taishan et l'anneau métallique que vous voyez, qui est photographié, est la base de l'intérieur de l'enceinte de confinement, enceinte métallique. Le procédé de mise en place et de soudage de ce liner – c'est une peau métallique – a été optimisé en Chine grâce à un certain nombre d'idées qui ont germé ici, en Normandie, à Flamanville. Bien évidemment, sur Penly 3, nous utiliserons directement ces idées, ces améliorations, qui auront été mises au point sur Taishan.

Je vous remercie de votre attention et je rends la parole au Président.

M. ALA. - Parfait ! Merci beaucoup, vous avez tenu le timing à deux minutes près ; vous avez deux minutes d'avance, c'est parfait.

On va pouvoir enchaîner directement avec nos intervenants, ici, à table, qui, eux, auront chacun 10 minutes ; on commence avec l'ASN, Christophe Quintin. À vous !

M. QUINTIN. - Bonjour. Je suis Christophe Quintin, délégué territorial de l'Autorité de sûreté nucléaire.

L'Autorité de sûreté nucléaire est une autorité administrative indépendante avec des implantations sur le terrain. Nous avons 11 divisions ; la mienne s'occupe des installations nucléaires de la région Basse-Normandie et de la région Haute-Normandie, ceci depuis la nuit des temps... (*Réactions dans la salle.*) La nuit des temps nucléaires !

Juste un petit rappel pour ceux qui ne le savent pas, la mission de l'ASN, notre métier, consiste à assurer au nom de l'État le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger à la fois les travailleurs, les patients dans le domaine médical, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires.

Nous contribuons également à l'information du public. Cette phrase a été pesée longuement ; nous n'avons pas pour ambition d'être les seuls intervenants dans l'information du public. Les débats comme aujourd'hui y contribuent.

Un petit rappel sur la gouvernance ; je crois que M. Dupuis a dit tout ce qu'il fallait. Globalement, une chose est importante : une personne dépose une demande d'autorisation, le futur exploitant, et nous, côté Autorité de sûreté nucléaire, la seule personne que l'on connaît, c'est l'exploitant ; le propriétaire de l'installation, on ne le connaît pas administrativement. Toutes les exigences sont imposées à l'exploitant et l'exploitant a des devoirs envers nous.

La nouveauté de l'opération prévue sur Penly, si jamais elle se fait, est qu'effectivement, il y aura une différence entre l'exploitant et le propriétaire. La difficulté que cela génère pour nous est que vous imaginez que si on impose à l'exploitant des choses très fortes, qui conduisent à revoir l'installation, ce n'est pas l'exploitant qui paye mais le propriétaire ; cela va nous obliger à travailler sur, en particulier, les relations qui vont exister entre l'exploitant, EDF, et la société de projet, de façon à s'assurer que si on a des exigences qui coûtent, les propriétaires ne se défausseront pas. C'est quelque chose de nouveau pour nous, on y travaille déjà ; il y aura peut-être des amendements législatifs pour verrouiller tout cela.

En ce qui concerne le contrôle de l'ASN sur le projet de Flamanville 3 qui est en cours, le décret d'autorisation de création a été signé en 2007 et une instruction anticipée se fait, en vue de pouvoir délivrer une autorisation de mise en service. Il y a plusieurs phases dans la construction d'une centrale nucléaire, plusieurs autorisations, et le public a souvent du mal à comprendre que quand on autorise la création de l'installation nucléaire – c'est le décret d'autorisation de création – l'ensemble des documents qui vont servir pour autoriser la mise en service n'est pas encore connu, c'est-à-dire qu'il y a tout un travail... Ce n'est pas comme quand on fabrique une voiture ; le constructeur fabrique sa voiture, soumet son modèle, on fait les essais et, après, cela roule. Là, il y a un travail d'instruction qui prend beaucoup de temps, qui est un travail technique, étroit, entre les concepteurs et l'Autorité de sûreté nucléaire.

Notre travail sur la construction consiste à s'assurer que ce qui est fait sur le chantier ou en atelier pour les matériaux est fait correctement par rapport à ce qui était prévu et qu'en particulier, le matériel important concernant la sûreté est traité de façon correspondant à son niveau d'importance.

On s'assure aussi – c'est important dans le nucléaire – que l'ensemble des acteurs capitalise le retour d'expérience qu'ils peuvent acquérir. On a évoqué tout à l'heure ce qui se passe sur Taishan... Nous sommes très attentifs à ce que ce qui se passe sur Flamanville soit engrangé, d'abord pour Flamanville, car on n'aime jamais que deux erreurs se produisent sur le même site, et, ensuite, pour les sites futurs, qu'ils soient français ou étrangers.

Notre champ d'intervention, c'est la conception du réacteur, la réalisation des installations, le chantier de construction et, par ailleurs, l'Autorité de sûreté nucléaire assure sur les centrales nucléaires l'inspection du travail.

En ce qui concerne l'examen de la conception détaillée – je parlerai ici de ce qui ne concerne pas les équipements sous pression, pour lesquels il y a une réglementation spécifique –, notre métier consiste à nous assurer que l'exploitant qui, par la loi, est responsable, assure correctement cette responsabilité. On va s'assurer qu'il maîtrise la conformité de l'installation ; il y a des exigences réglementaires et pararéglementaires que l'on va lui demander de contrôler et nous contrôlerons qu'il fait bien ce travail. Il y a des exigences internes à EDF ; pour nous, elles ont le même niveau d'exigence que les exigences qui sont définies par l'administration ou par les règles de l'art, c'est-à-dire qu'il y a tout un tas de choses que l'on ne va pas définir au niveau de la réglementation, parce que ce sont des choses assez détaillées, EDF l'écrit, nous validons et, après, nous nous assurons qu'EDF fait bien ce qu'il a dit qu'il allait faire. Là, je cite EDF, mais c'est vrai pour toutes les installations nucléaires.

La conception détaillée : on va travailler essentiellement sur le contrôle de la maîtrise des accidents, donc la protection des travailleurs, en particulier la radioprotection pour les installations nucléaires, la maîtrise du fonctionnement normal de l'installation et des impacts que cela a sur le milieu environnant et un domaine particulier qui est la protection contre les actes de malveillance.

Sur le chantier de Flamanville, sur lequel nous assurons le contrôle, en 2009, nous avons fait 35 inspections. Nous avons changé de méthodologie d'inspection par rapport à ce qui se faisait sur les réacteurs précédents. J'ai travaillé à l'ASN sur la construction de Golfech et de Civaux, on a durci considérablement le rythme d'inspection en phase de génie civil. Il faut voir qu'au même niveau de construction, sur un réacteur comme Golfech, on faisait six inspections par an ; on a multiplié par six le nombre d'inspections.

Je passe à notre avis sur ce qui se passe aujourd'hui sur Flamanville, puisque c'est ce qu'on nous demande. Il y a eu des écarts en 2008 qui nous ont conduits à arrêter le chantier ; il y avait des problèmes, notamment de ferrailage. Le retour d'expérience de ces problèmes a été bien pris en compte par EDF.

Il y a, aujourd'hui encore, quelques problèmes de rédaction sur les documents qui sont établis ; il faut qu'ils soient autoportants, c'est-à-dire que quand vous regardez le document, vous devez comprendre pourquoi on l'a écrit, quels étaient les enjeux et ce qu'on fait et ce n'est pas toujours le cas ; on est obligé de chercher d'autres documents, donc cela ne nous plaît pas encore et on le dit.

Un autre souci est que les documents d'entrée qui sont nécessaires pour faire des travaux arrivent parfois tardivement. Je vous citais les problèmes de ferrailage tout à l'heure ; si le plan de ferrailage arrive la veille du jour où vous devez faire le travail, vous avez peu de temps pour réfléchir. C'est un problème sur lequel on a demandé à EDF d'améliorer les choses ; cela s'améliore doucement.

Un enjeu fort, mais ce n'est pas propre au nucléaire, est qu'il y a une pression d'échéancier de la construction ; il faut surveiller le fait que cette pression sur l'échéancier ne conduise pas à une dérive en termes de qualité de réalisation ; en gros, que les gens ne cochonnent pas le travail pour aller plus vite.

En ce qui concerne l'inspection du travail – il me paraissait important de vous en parler aussi –, il y a une instance de dialogue social sur le chantier qui fonctionne bien ; c'est intéressant. La coordination de chantier est quelque chose qui nous soucie, c'est-à-dire qu'elle n'est pas hyperperformante ; c'est un sujet sur lequel on travaille cette année côté inspection du travail pour doper cette coordination. Il y a un taux de fréquence et de gravité bien inférieur à la moyenne du bâtiment - travaux publics – on est dans le domaine du bâtiment aujourd'hui –, mais on est en deçà des objectifs que s'était fixé le maître d'ouvrage et on pense qu'il peut atteindre ces objectifs. Ce n'est pas un scoop mais cela vaut toujours le coup de le dire, les salariés d'entreprises de travail temporaire sont, d'après les statistiques, toujours plus exposés que les permanents. Enfin, il y a un risque important lié à la conception des installations : l'exiguïté du chantier. Il y a énormément d'interférences, beaucoup de gens qui travaillent en travaux superposés ; c'est quelque chose d'important à suivre et c'est ce qui justifie une coordination extrêmement musclée sur le chantier.

J'ai évoqué tout à l'heure le petit souci qu'on a eu en 2008. Nous avons rencontré, lors de l'inspection, des problèmes de bétonnage, des écarts de ferrailage. Comme l'analyse de ces écarts de ferrailage a montré qu'il y avait des déficiences dans le contrôle qualité qui a été mis en place – en gros, quand ce sont des équipements importants pour la sûreté, il y a des points de contrôle, il y a du temps pour réfléchir, il y a des contrôles, des doubles contrôles, etc. ; il y a des choses qui ne marchaient pas qui avaient conduit à ces problèmes –, on a stoppé le chantier, on a demandé à EDF de revoir sa copie en termes d'organisation et en termes de durcissement des moyens de contrôle. Depuis que ce système a été mis en place, il n'y a pas eu d'écart de ferrailages constaté.

Pour être tout à fait exhaustif, on a failli avoir des problèmes de ferrailage qui m'ont conduit quasiment à arrêter le chantier un an après, mais le devant du boulet est passé à côté et EDF a bien compris. Aujourd'hui, honnêtement, le message est passé et le travail est bien fait.

Deuxième exemple de difficulté : le liner dont on a parlé tout à l'heure. Le liner est une peau étanche qui est à l'intérieur du bâtiment, en acier ; il y a des soudures et il y avait des écarts sur la réalisation des soudures. Ces écarts ont été vus, parce qu'il y a des contrôles, mais on a trouvé que le taux d'écarts était important, par rapport à ce qui était attendu au départ. Même si ces écarts ont été vus et réparés, on trouvait... L'idéal, c'est d'éviter les écarts et donc de mieux travailler.

Un arrêté s'applique sur les installations nucléaires : l'arrêté qualité. On a demandé à EDF de bien appliquer cet arrêté qualité qui dit qu'il faut éviter les défauts plutôt que les corriger ; c'est la base. EDF a pris des dispositions qui se sont avérées efficaces ; c'est ce qui a été évoqué tout à l'heure. Ce liner est toujours en cours de construction et on surveille cela de très près.

M. ALA.- Allez !

M. QUINTIN.- Je vais finir...

M. ALA.- Oui, rapidement.

M. QUINTIN.- Sur les équipements sous pression, un contrôle est fait ; c'est une réglementation spécifique.

Nous avons fait 20 inspections en 2009 sur le contrôle des équipements sous pression, qui sont évidemment des éléments très sensibles, parce qu'un réacteur est une grosse « cocotte-minute », donc il y a des contrôles très particuliers à faire.

Un problème nous soucie, sur lequel nous avons déjà communiqué largement : le risque de perte de compétences chez certains sous-traitants. On a eu un trou entre la dernière construction d'installation nucléaire et la construction de l'EPR, des gens sont partis en retraite et des compétences ont donc été perdues.

Un exemple qui, pour nous, est frappant concerne un sous-traitant italien d'Areva qui a mal fabriqué une pièce ; son système qualité n'était pas bon et cela a conduit à une pièce défailante. On a demandé de prouver la qualité des pièces, Areva n'a pas été capable de prouver que les pièces étaient de qualité et on les a mises à la poubelle. Évidemment, ce sont des choses qu'il vaut mieux éviter ; cela coûte cher et cela nous énerve.

Je m'arrêterai là pour l'instant.

M. ALA.- Parfait ! On va prendre Areva, Boris Supiot ; ensuite, on vous passera la parole, parce qu'il est normal que vous puissiez parler.

10 minutes avec Boris Supiot d'Areva !

M. SUPIOT.- Bonsoir. Je vais être relativement bref.

Déjà, Areva se félicite de la tenue des débats publics ; cela s'inscrit pleinement dans l'engagement d'Areva d'aller à la rencontre des citoyens et des différents acteurs, pour répondre à leurs questions et à leurs interrogations en toute transparence.

Areva réitère sa disponibilité pour répondre aux questions des uns et des autres... (*Intervention hors micro de M. Blavette.*)

M. ALA.- Non ! Vous êtes là depuis le début, vous le savez très bien, vous ne parlerez pas sans micro ! Continuez !

M. SUPIOT.- Areva réitère, encore une fois, sa disponibilité vis-à-vis de tous les acteurs du débat public, qu'ils soient constitués ou non en association.

Nous nous réjouissons – c'est le deuxième point de mon intervention – de la construction du réacteur Penly 3, du projet en cours, pour plusieurs raisons.

La première raison, ce sont des raisons écologiques... *(Rires et applaudissements dans la salle.)*

Je vais répondre très clairement. Nous pensons que si le nucléaire n'est pas la seule solution... *(Brouhaha.)*

Je peux répondre ? Après, je vous donnerai la parole avec plaisir...

M. ALA.- Laissez-le terminer ! Je vous passe la parole juste après lui.

M. SUPIOT.- Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de solution en faveur du développement durable sans le nucléaire ; le projet Penly 3 s'inscrit pleinement dans cet objectif et nous en sommes ravis.

Le deuxième intérêt qu'a Areva est le développement économique et industriel que cela lui rapporte. Nous sommes pleinement engagés dans la construction des réacteurs ; nous avons effectivement Flamanville, Taishan, Olkiluoto en Finlande et, maintenant, Penly. Tous ces projets sont créateurs d'emploi... *(Applaudissements.)*

... et nous nous en réjouissons.

Maintenant, je laisse volontiers la parole à nos intervenants qui sont dans la salle et je répondrai, encore une fois, avec plaisir à vos questions.

M. ALA.- C'est parti ! Une série de questions exclusivement sur la gouvernance et le retour d'expérience de Flamanville. On commence par ceux qui n'ont jamais parlé ; qui veut commencer ?

On vous passe la parole ; questions, réflexions, commentaires ?

Mme BUFFET.- De Bernay, dans l'Eure.

Le retour d'expérience – je ne sais pas si la question que je vais poser est incluse mais je la poserai quand même – par rapport à des aspects financiers, puisqu'on nous parle quand même de retards assez importants, d'interruption de chantiers et de transparence ; serait-il possible d'avoir des renseignements par rapport à l'argent qui a été dépensé en plus, argent public s'il en fut, puisqu'on nous parle également de baisse de la dette publique ?

M. ALA.- Qui répond à cette dame ? Joseph Dupuis ?

M. DUPUIS.- Déjà, je réponds à la deuxième partie de la question : il ne s'agit pas d'argent public ; vous savez qu'EDF est une entreprise, société anonyme, l'argent consacré à la construction de nos centrales est de l'argent gagné par EDF en produisant et en vendant de l'électricité. Il ne s'agit pas d'argent public. Je pense que la dernière dotation en capital de l'État à EDF, la dernière subvention, remonte à 1982. Vous voyez bien qu'en particulier tout le parc nucléaire qui se construit actuellement l'a été sans argent public.

Pour ce qui concerne le coût, évidemment, nous avons communiqué le coût total du projet Flamanville 3 ; il était indiqué comme étant à 4 milliards d'euros ; c'est un coût qui a pris en compte l'évolution par rapport au projet initial. Cela tient compte, en particulier, des difficultés que nous avons pu connaître et qui ont été citées tout à l'heure. *(Intervention hors micro dans la salle demandant davantage de précisions.)*

M. ALA.- Pouvez-vous aller plus loin, Monsieur Dupuis ?

M. PAYS.- Pouvez-vous repréciser la question ? Porte-t-elle sur le surcoût par rapport au départ ?

Mme BUFFET.- Ma question était de savoir le surcoût par rapport au projet initial, effectivement. *(Interventions hors micro.)*

M. PAYS.- Je vais vous répondre. Le budget initial était de 3,3 milliards d'euros, euros 2005. Le chiffre donné par mon collègue Joseph Dupuis, de 4 milliards, est en euros 2008 ; il y a une actualisation qui est due... *(Réactions dans la salle.)*... au passage entre euros 2005 et euros 2008.

En plus, il y a un écart, de l'ordre de 300 millions d'euros, qui prend en compte les travaux complémentaires que l'on a pu faire, dont celui que vous citez, qui est la mise en place du tunnelier.

M. ALA.- Pour le complément d'information, c'est bon ? *(Mme Buffet acquiesce.)*

M. MARTIN.- Vers Évreux. Sur le problème de gouvernance, vous êtes bien une société privée, si je ne me trompe pas, EDF, maintenant, en tout cas en partie privée, ce qui fait que votre métier est à la fois de faire de l'électricité, mais bien de gagner de l'argent ? N'est-ce pas ? *(M. Dupuis acquiesce.)*

D'un autre côté, si je ne me trompe pas, les orientations du Grenelle de l'environnement sont bien d'essayer de réduire la consommation d'énergie et d'électricité, d'une certaine manière, pour permettre une amélioration de l'environnement.

En termes de gouvernance, comment arrivez-vous à concilier le fait qu'en tant qu'entreprise privée, c'est votre métier de gagner de l'argent et le fait que, quelque part, l'État a en charge de diminuer votre production, d'une certaine manière ?

M. ALA.- Produire de l'énergie et maîtriser les dépenses ; comment est-ce conciliable ? *(Des participants estiment que ce n'est pas la question posée.)*

M. DUPUIS.- Je vais reformuler la question telle que je l'ai comprise. Nous sommes une société privée, vous avez raison, avec une nuance toutefois : l'État est actionnaire à 85 % ; on est de droit privé mais il y a l'État, même si j'ai dit tout à l'heure qu'il n'apportait pas de dotation en capital.

Votre question concerne les économies d'énergie qui consistent, finalement, à moins produire, moins vendre, et comment est-ce conciliable avec les objectifs d'une entreprise, de notre entreprise, qui seraient, si on vendait des chaussures, d'en vendre le plus possible ? *(Intervention hors micro.)*

Vous n'avez pas le micro, donc ce n'est pas audible.

Il faut savoir que nous avons effectivement des obligations de faire réaliser par nos clients des économies d'énergie mais c'est aussi quelque chose sur lequel nous proposons des services, c'est-à-dire que nous avons développé un certain nombre d'offres commerciales qui nous permettent, en même temps, d'une part, de permettre à nos clients de consommer moins d'énergie, donc on leur vend moins d'électricité, mais, en revanche, à côté de cela, on leur fournit des services qui ne sont pas forcément des services gratuits, qui leur permettent, globalement, d'avoir leur facture qui diminue et nous d'avoir vendu ces services.

Il y a aussi le fait que les économies d'énergie se traduisent au global. Dans les économies d'énergie, il peut y avoir la substitution d'énergies peu efficaces par de l'électricité plus efficace. Mettre une pompe à chaleur en relève d'une chaudière fuel, c'est moins de CO₂ au final, mais c'est aussi plus d'électricité.

Cette stratégie d'une moindre consommation d'énergie primaire en France ne se traduit pas forcément, pour un énergéticien comme EDF, par une perte de chiffre d'affaires et une perte de valeur.

M. ALA.- On prend encore trois questions et on arrêtera peut-être pour la première série, puisqu'on a deux autres intervenants.

M. SEJOURNE.- Militant associatif à Bernay.

J'ai une question plutôt technique au représentant de l'Autorité de sûreté nucléaire.

EDF et Areva doivent apporter à l'Autorité de sûreté nucléaire des éléments démontrant la fiabilité du système contrôle commande du réacteur EPR qui lui semblait trop dangereux du fait des interactions entre les systèmes informatiques de niveaux de sûreté différents.

Deux échéances ont été fixées à EDF et à Areva pour répondre à des questions précises : la première en janvier 2010 sur le risque que le système de moindre sûreté présente sur ceux de niveau de sûreté plus élevé et la deuxième échéance en juin 2010 sur la bonne marche du réacteur en cas de défaillance de la salle de commandes. Merci.

M. QUINTIN.- Effectivement, la position commune des autorités de sûreté concernées par l'EPR a été largement diffusée. Je parlais tout à l'heure des exigences pararéglementaires... On a établi depuis maintenant une petite dizaine d'années des règles en matière de sûreté du contrôle commande ; ces règles disent qu'on ne mélange pas ce qui est sûreté et ce qui est exploitation courante.

La conception présentée jusqu'à présent ne garantissait pas cette séparation stricte, donc on a écrit ce que vous avez pu voir dans la presse. EDF a travaillé d'arrache-pied pour fournir des justificatifs ou des éléments permettant de mieux comprendre comment cela a été fait. D'un autre côté, des experts côté Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, qui sont des experts en contrôle commande parmi les meilleurs au monde, ont dépouillé les documents fournis par EDF.

Aujourd'hui, on peut dire que l'ensemble des documents fournis ne répond pas tout à fait à ce qu'on a demandé à EDF ; il y a encore du travail à faire pour que l'on ait la certitude que les règles fondamentales de sûreté contrôle commande sont respectées sur l'EPR. On a encore le temps, parce que ce n'est pas demain qu'on va implanter ce contrôle commande, mais il y a du travail encore à faire ; on n'est pas totalement satisfait du document fourni. (*Intervention hors micro de M. Blavette.*)

Là-dessus, on ne peut pas dire que le retour d'expérience soit probant.

De toute façon, les échéances sont encore devant nous, pas derrière nous.

M. ALA.- On prend encore deux personnes avant de prendre les autres intervenants, puis on repartira sur les questions.

M. MERLETTE.- D'Évreux. Je ne représente que moi-même.

Deux questions à EDF.

Première chose, je suis étonné de ne pas voir cité le nom d'Areva. Cela veut peut-être dire que pour Penly 3, vous allez vous fournir en combustible auprès de Soviétiques ou d'autres. Ne riez pas, Monsieur ! C'est peut-être vrai.

Deuxième chose, vous ne parlez pas du tout du réacteur de Finlande ; comment se fait-il ?

M. ALA.- Joseph Dupuis ?

M. DUPUIS.- Areva, bien évidemment, est le concepteur, le fournisseur et l'installateur du réacteur EPR qu'on va utiliser à Penly 3 ; la fourniture, c'est ce qu'on appelle la « chaudière nucléaire », donc le réacteur, tout le circuit primaire et tous les auxiliaires autour.

Désolé si je ne l'ai pas cité ; ce n'est pas parce qu'ils vont être exclus du champ de la construction de l'EPR.

Pour ce qui concerne le combustible, en revanche, c'est un peu différent. Nous avons plusieurs fournisseurs de combustible... Si vous voulez le détail, un collègue de la Division combustible nucléaire est dans la salle et pourrait préciser mais je crois que c'est plutôt à des Américains ou des Allemands que nous achetons le combustible ; nous ne l'achetons pas à Areva.

Deuxièmement, le réacteur Olkiluoto. En fait, sur Olkiluoto, EDF n'intervient pas. Nous ne sommes pas impliqués, ni dans la maîtrise d'ouvrage ni dans la maîtrise d'œuvre d'Olkiluoto, réacteur fourni clefs en main par Areva et Siemens à l'électricien finlandais TVO. C'est pourquoi, si vous souhaitez des informations sur OL 3, je céderai le micro bien volontiers à M. Supiot.

M. ALA.- Un complément d'information là-dessus ? *(M. Supiot fait un signe de tête négatif.)*

Mme VERDEIL.- Je suis la secrétaire de la CGT du département.

J'ai une question qui, je pense, s'inscrit dans le retour d'expérience de Flamanville par rapport à la notion de label « grand chantier ». Je pense qu'on n'a pas l'assurance d'avoir ce label aujourd'hui...

M. ALA.- Justement, c'est l'intervention de M. Florus Nestar sur le grand chantier ; si cela ne vous embête pas, on va le laisser faire sa présentation et si vous n'êtes pas satisfaite, vous pourrez lui poser la question.

Cela ne vous embête pas ? *(Mme Verdeil fait un signe de tête négatif.)*

M. ALA.- Monsieur, vous clôturez cette première série et on passera la parole à M. Nestar.

M. THOUEMENT.- De Louviers pour le NPA.

L'Autorité de sûreté nucléaire est très préoccupée par les anciens déchets du site de La Hague qui ne sont toujours pas repris ; elle va imposer un calendrier à partir de l'année prochaine pour mettre en place cette reprise qui va être très coûteuse et très longue.

Tout cet argent qui va être injecté pourrait être mieux utilisé en développant les énergies renouvelables, des énergies vraiment propres. En développant la recherche, le développement, etc.

Ma question est : pourquoi une telle obstination dans ce projet d'EPR ? *(Applaudissements.)*

M. ALA.- Joseph Dupuis ?

M. DUPUIS.- Je ne me prononcerai pas sur les déchets de La Hague, mais cela me semble normal... Areva, comme EDF, est une entreprise responsable ; ces déchets nous appartiennent, nous devons les traiter.

Après, vous placez votre question sur un autre champ qui est : vaudrait-il mieux faire un EPR ou vaudrait-il mieux utiliser cet argent pour faire des économies d'énergie et pour les énergies renouvelables ?

Je vous dis que ce n'est pas exclusif ; c'est bien les trois qu'il faut faire. EDF est engagée dans les trois programmes, aussi bien dans les économies d'énergie... Nous sommes le principal contributeur, parmi les énergéticiens en France, au programme d'économie d'énergie national.

Par ailleurs, nous sommes aussi très présents sur le domaine des énergies renouvelables, qu'il s'agisse des énergies nouvelles renouvelables (éolien, photovoltaïque) par le biais de notre filiale EDF Énergies nouvelles ou qu'il s'agisse de l'hydraulique, qui est aussi une énergie renouvelable, qui est très fortement développée en France, EDF étant le premier exploitant d'hydraulique en France.

M. ALA.- Pour ce qui est des alternatives, je vous invite tous lundi prochain, à Dieppe, puisque la réunion portera sur cela, notamment au travers de l'expertise complémentaire qui a été réalisée.

Monsieur ?

M. THOUEMENT.- Malgré tout, le sens de ma question était quand même celui-ci : avec ce nouvel EPR, on va encore développer la quantité et le volume de déchets qui seront aussi à retraiter ; il y a déjà un retard au niveau de la reprise des déchets sur La Hague, donc cela n'a pas de sens d'en ajouter encore.

M. ALA.- L'ASN ?

M. QUINTIN.- On s'est fâché vis-à-vis d'Areva récemment... Cela arrive de temps en temps...

Il faut bien comprendre que les déchets dont on parle sont issus des premières phases de vie d'Areva à La Hague. Aujourd'hui, les méthodes de traitement des combustibles qui sont mis en place ne génèrent pas de déchets de ce type.

Je comprends très bien votre question... (*Intervention hors micro de M. Thouement*).

... et on pourra en parler, mais les déchets dont on parle, qui nous ont conduits à nous fâcher, sont des déchets issus des anciens réacteurs graphite gaz.

Les technologies de traitement chez Areva, aujourd'hui, sont complètement différentes.

M. ALA.- Le label « grand chantier », on voit cela avec vous, Florus Nestar !

M. NESTAR.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Je suis Florus Nestar, je suis fonctionnaire du ministère de l'Intérieur. Jusqu'ici, j'ai occupé deux postes de sous-préfet d'arrondissement, un poste de secrétaire général de préfecture et un poste de directeur de cabinet de préfet. Depuis le 4 janvier dernier, le Premier ministre m'a nommé coordonnateur du grand chantier de l'EPR de Flamanville.

Je voulais vous dire d'abord que le chantier de Flamanville 3 a obtenu de l'État la labellisation « grand chantier ».

L'intérêt premier de cette labellisation par l'État est de permettre la réalisation de plans d'accompagnement qui intègrent un ensemble d'opérations d'aménagements routiers et portuaires, d'équipements scolaires, sportifs, culturels et touristiques, nécessaires à l'accueil dans les meilleures conditions d'une nouvelle population dans le Nord-Cotentin et dans le département de la Manche, c'est-à-dire tous ceux qui vont faire fonctionner l'EPR le moment venu.

Ce plan d'accompagnement comporte également un volet « valorisation des ressources humaines » visant à mettre en place une organisation permettant de renforcer les qualifications et de favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi du bassin d'emploi du pays du Cotentin, voire du département de la Manche.

Quelles sont les missions du coordonnateur grand chantier ? Deux choses : préparer et mettre en œuvre le volet d'accompagnement du grand chantier et commencer à préparer dès maintenant l'après-chantier.

Premièrement, mettre en œuvre le volet d'accompagnement du grand chantier, deux parties : une partie aménagement du territoire et une partie valorisation des compétences des salariés du bassin d'emploi du pays du Cotentin.

Pour ce qui concerne l'aménagement du territoire, quelles sont les priorités de ce programme constitué de 58 projets, programme validé par le secrétaire d'État, à l'époque, en charge de l'aménagement du territoire, M. Falco ? 58 projets, des aménagements routiers pour sécuriser l'augmentation de la circulation de salariés, de matériaux et de pièces destinés au chantier, des

équipements publics pour accroître l'offre des collectivités en infrastructures périscolaires, sportives et culturelles, pour mieux répondre à l'accroissement de la population pendant le chantier et après le chantier, puisque je vous ai dit qu'il y aurait plus de 300 salariés recrutés par EDF qui vont faire fonctionner le chantier le moment venu, aménagement d'aires d'accueil et de vie pour les salariés du chantier, construction et réhabilitation de logements pour les salariés d'EDF qui feront fonctionner l'EPR, notamment un programme de construction de 170 logements neufs.

Où en sommes-nous aujourd'hui dans la réalisation de ces opérations d'aménagement ? 18 opérations sont terminées aujourd'hui, 25 sont en cours et 15 restent à lancer, ce qui signifie que plus de 7 opérations sur 10 sont soit terminées aujourd'hui, soit en cours.

Sur le plan financier, l'enveloppe globale des opérations d'aménagement s'élève à 109 millions d'euros. Au 30 juin 2010, près de 72 millions d'euros seront engagés, soit les deux tiers, et, à la même date, près de 44 millions d'euros seront injectés dans l'économie du pays du Cotentin, soit 40 % de l'enveloppe.

C'était la partie aménagement du territoire, opérations d'aménagement au bénéfice de l'ensemble de la population concernée et, bien sûr, des salariés qui interviennent pendant la construction et qui interviendront pour faire fonctionner l'EPR.

Deuxième volet, accompagnement qui comporte une partie valorisation des ressources humaines du territoire qui repose sur une idée simple : il faut favoriser le recrutement de la main-d'œuvre locale autant que faire se peut. En effet, la construction d'un tel ouvrage est une opportunité formidable pour conduire une politique de formation et de recrutement de la main-d'œuvre locale.

Cette politique est mise en œuvre par une équipe emploi formation dédiée et localisée sur le site même du chantier. L'efficacité du dispositif repose sur trois notions simples : partenariat, anticipation et professionnalisme.

Première notion : le partenariat. Je coordonne les travaux d'une équipe opérationnelle emploi formation dédiée au chantier, avec un référent emploi formation détaché sur le site par chacune des institutions suivantes : EDF, la Maison de l'emploi et de la formation du Cotentin, l'AFPA et Pôle Emploi.

Deuxième notion importante : l'anticipation. L'équipe emploi formation intervient très en amont auprès de toute entreprise lauréate d'un appel d'offres pour lui demander quels sont ses besoins en emplois et en compétences, de telle sorte que nous puissions déterminer le plan de formation nécessaire pour que les demandeurs d'emploi puissent correspondre aux besoins des entreprises qui vont intervenir sur le site.

Troisième notion importante : le professionnalisme. C'est une équipe de personnes compétentes, qui s'entendent bien et qui placent leur action sous le double saut du pragmatisme et de l'efficacité.

Quels sont les résultats obtenus à ce stade ? Pour ce qui concerne l'objectif : « favoriser le recrutement local », ce n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité. (*Réactions dans la salle.*)

Souffrez que je continue !

Au 31 mai 2010, il y avait 2 950 inscrits sur le site, avec un taux de locaux intervenant sur le chantier qui avoisinait 50 %. (*Réactions dans la salle.*)

On se dit tout... Une règle dit que ce sont tous ceux qui ne bénéficient pas de frais de déplacement. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

M. ALA.- Laissez finir M. Nestar !

M. NESTAR.- Ceux-là ne sont pas dedans.

Nous savons compter, tout comme vous.

Au 31 mai 2010, Pôle Emploi avait enregistré 1 556 offres venant des entreprises, avec un taux d'offres d'emploi satisfaites de près de 98 %. Les entreprises intervenant sur le site s'adressent à Pôle Emploi et ont un taux de satisfaction très élevé.

Pour ce qui concerne la formation, on note une action très volontariste menée dans ce domaine, des actions étant financées – c'est classique – par le Conseil régional de Basse-Normandie et par Pôle Emploi à concurrence de plus de 3,5 millions d'euros. Depuis le début du chantier, plus de 430 personnes ont été formées, 360 sont recrutées, soit un taux de plus de 85 %. Le maintien dans l'emploi au bout de six mois est de 75 % et les professionnels considèrent qu'à plus de 60 %, c'est un très bon résultat.

C'était la partie sur mon rôle pendant la construction du chantier. Parlons de mon rôle pour l'après-chantier.

Dès maintenant, je dois commencer à préparer, avec, par définition, tous les partenaires, l'après-chantier. Pour quelle raison parler d'après-chantier dès maintenant, alors que le chantier n'est pas encore terminé, qu'on est dans une phase de mobilisation pour continuer à travailler pour que le chantier arrive à son terme ? Au fur et à mesure, il y aura des démobilisations, c'est-à-dire que des salariés vont arriver en fin de contrat, notamment les génie-civilistes, dans le courant du premier semestre de l'année prochaine, voire du troisième trimestre de l'année prochaine, donc il faut que l'on se pose la question de savoir ce que nous ferons de tous ceux qui ne seront pas mobiles et qui, spontanément, ne vont pas trouver un emploi.

Il convient d'anticiper pour mobiliser tous les acteurs concernés pour deux raisons : maintenir un bon niveau d'emploi et maintenir, bien entendu, un bon niveau d'activité économique.

Les objectifs poursuivis :

- faire en sorte que le gros effort de formation, de qualification, réalisé en faveur des salariés de la Manche soit réutilisé par les entreprises du pays du Cotentin, car il serait dommage, avec cet effort de formation qui est réalisé, que ces personnes se retrouvent, finalement, à la case départ et retournent au chômage ;
- éviter qu'après le chantier, il y ait une dépression économique sur le territoire d'accueil du grand chantier aboutissant effectivement à une augmentation du chômage et à une baisse d'activité des entreprises.

Cet après-grand chantier va comporter deux volets : un volet ressources humaines et un volet développement économique.

Concernant le volet développement économique, le moment venu, nous étudierons les projets de création d'emplois pérennes des entreprises pour pouvoir financer des créations d'emplois, dans la mesure où l'objectif est de profiter de cet après-chantier pour pouvoir procéder à une diversification économique de la zone d'accueil du chantier et, par ailleurs, profiter aussi de ce grand chantier et de l'après-chantier pour pouvoir consolider d'autres secteurs économiques en développement. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Pour le volet ressources humaines, l'idée est de veiller à ce que pour chacun des salariés, son parcours professionnel soit sécurisé. Pour parler simplement, c'est, à la fin de son contrat sur le chantier, qu'il retrouve un emploi. (*Intervention hors micro de M. Blavette.*)

M. ALA.- Continuez ! Les paroles et les questions viendront après. Allez-y, Florus Nestar !

C'est le principe de l'exercice : il parle, il fait son exposé et, après, vous posez des questions.

M. NESTAR.- Nous avons une obligation de clarté par rapport à vous ; c'est pour cela qu'il faut nous laisser parler et, après, vous pouvez poser vos questions et le débat s'engage.

M. ALA.- Il a 10 minutes, comme tout le monde ; il lui reste une minute à peine. (*Réactions dans la salle.*)

Ensuite, on aura la CGT avec M. Tord.

M. NESTAR.- Il me reste 58 secondes.

L'État, avec EDF, est en train de mettre un dispositif en place qui s'appelle « EDEC », engagement de développement des emplois et des compétences, comportant une pré-étude et une étude, c'est-à-dire une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale adossée à l'EPR, pour faire en sorte que l'on puisse bien voir quelles sont les personnes qui n'auront pas de perspective professionnelle, pour préparer les formations en amont pour qu'elles puissent espérer retrouver un emploi, pour celles qui ne seront pas mobiles, dans le tissu économique local.

Je termine, puisqu'il me reste sept secondes, en indiquant que l'État, les élus et EDF, ainsi que les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles, nous sommes tous d'accord pour dire que cet outil est extrêmement important comme valeur ajoutée pour les entreprises et les salariés afin de leur permettre de retrouver du travail.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. ALA.- Très bien. Merci, Monsieur Nestar, pour le respect de l'horaire.

La CGT, Jacques Tord ? Ensuite, on passera à la salle, en commençant par madame pour voir si elle a eu réponse à sa question.

Tout de suite, Jacques Tord, coordonnateur CGT ! (*Intervention hors micro de M. Correa qui relève que la CGT en est à sa troisième intervention.*) Vous avez pris la parole à tous les débats tout le temps !

Monsieur Tord, vous avez 10 minutes, comme les autres !

M. TORD.- À Caen, nous devons intervenir et n'avons pas pu le faire, donc nous en profitons aujourd'hui, car je crois que le retour d'expérience de Flamanville, c'est aussi que nous donnions notre point de vue sur les conditions de vie, les conditions de travail des salariés, etc. Je crois que cela intéresse tout le monde. (*Réactions dans la salle.*)

Je me présente ; je suis coordonnateur CGT du grand chantier.

Il faut rappeler qu'en 2005, dès l'annonce du grand chantier, ma confédération m'a proposé de suivre les travaux de ce chantier, étant donné que j'avais quelques expériences dans mon activité syndicale sur, notamment, le grand marché de Rungis, j'avais travaillé aussi pas mal avec mon syndicat sur le chantier de l'Atlantique et cela nous avait permis quand même d'acquérir des droits nouveaux pour les salariés en termes de conditions de travail, de dialogue social, sur ces grands chantiers. (*Réactions dans la salle.*)

Nous nous sommes investis dès 2005 sur ce grand chantier. À travers un cahier d'acteur, comme nous le faisons sur Penly, nous avons, bien sûr, posé des exigences sur ce grand chantier, que l'on peut résumer rapidement en six points : les conditions d'accueil, d'hébergement, de restauration, l'environnement culturel et sportif pour les salariés quel que soit leur statut, précaires ou CDI ou contrats de chantier, pas de dumping social sur le chantier, respect du droit social français, interdire la sous-traitance en cascade, les garanties sociales d'une formation professionnelle de haut niveau, fidéliser durablement les activités dans les bassins d'emploi et le développement des infrastructures routières, ce que disait M. Nestar ; j'y reviendrai tout à l'heure sur le grand chantier, parce que ce n'est pas si évident que cela.

Il est évident que nous avons demandé le label « grand chantier », ce qui a été fait pour Flamanville, un peu tardivement d'ailleurs, je pense, et nous l'avons obtenu.

Nous avons participé aussi au débat public sur la construction de Flamanville et une des questions que nous avons posées à EDF à l'époque était : comment EDF concevait son rôle de maître d'ouvrage sur toute la chaîne de responsabilité sociale, c'est-à-dire le maître d'ouvrage, les donneurs d'ordres, la sous-traitance, etc. En effet, nous considérons à la CGT que le patron de la sous-traitance n'est pas le seul responsable socialement ou le donneur d'ordres et que le maître d'ouvrage doit avoir la responsabilité sociale de toute la filière, du premier donneur d'ordres jusqu'à la sous-traitance.

À l'époque, EDF avait répondu qu'il n'y avait pas de problème – on était un peu dans le virtuel d'ailleurs, à l'époque, c'était une tête de série – et que ce chantier devait être socialement exemplaire. À l'époque, c'était M. Dogué qui était le représentant d'EDF. Nous avons pris acte, en disant : « *Bien sûr, mais nous allons voir, concrètement, comment tout cela va se passer* ».

Je dois dire que... Cela ne nous a pas surpris, car il a fallu concevoir déjà une instance de dialogue social, car une fois que l'on a dit cela, il faut un lieu, un endroit pour discuter, il faut au moins qu'on puisse poser les revendications, etc. Or, sur ce chantier, rien n'avait été prévu par EDF notamment, parce que c'est le maître d'ouvrage, pour pouvoir avoir une instance de dialogue social.

Nous avons fait les choses le plus simplement possible avec l'ensemble des organisations sociales, nous avons utilisé la CLI (commission locale d'information) de Flamanville, comme il n'y avait pas de dialogue social, pour dire : « *Voilà les problèmes que l'on rencontre, à l'accueil, etc., notamment à l'issue du chantier* », toutes les revendications, ce qui a amené la CLI et le président de la CLI, à l'époque, et on s'en félicite, à faire un tour de table, à réunir EDF, le coordinateur, qui n'était pas M. Nestar à l'époque, qui était M. Winckler, qui était un peu fermé sur le concept de dialogue social – c'est le moins que l'on puisse dire –, pour dire : « *À un moment donné, il faut que l'on crée ce comité de dialogue social pour aborder toutes les questions internes et externes au chantier* », ce qui a été fait. Nous avons obtenu cette création de comité de dialogue sur le chantier, avec EDF maître d'ouvrage, l'ensemble de toutes les organisations syndicales, tous les invités, où l'on traite toutes les questions internes et externes au chantier. Cela s'est mis en place en septembre 2008, alors qu'on le réclamait depuis 2006 environ ; il a quand même fallu ramper pour imposer ce dialogue social.

Néanmoins, cela a permis d'avoir le suivi, avec les informations que nous avons, de tout ce qui est recrutement, formation, hébergement, restauration, accidentologie, etc.

Je crois qu'il a fallu être opiniâtre pour pouvoir obtenir ce dialogue social. En effet, on peut se le dire entre nous, nous avons l'expérience, pour ceux qui sont aussi syndicalistes dans la salle : le dialogue social, tout le monde en veut, mais pas chez soi. C'est un peu la pratique, aujourd'hui, des entreprises. (*Intervention hors micro dans la salle.*)

Automatiquement, nous l'avons obtenu.

Je voudrais aborder deux points : le label « grand chantier » et les conditions d'emploi sur le site. Nous avons aussi revendiqué le label « grand chantier » ; M. Nestar a rappelé le contenu et le rôle du grand chantier mais il a oublié de dire que dans les 58 projets qui ont été présentés dans le cadre du grand chantier, il n'y avait pas un centime d'euro prévu pour les activités extra-chantier. Or, nous considérons à la CGT que travailler, c'est bien, mais ce n'est pas dodo, base vie, hébergement ; il faut quand même que ces salariés bénéficient d'activités extra-chantier, que ce soient des loisirs, pour sortir, la culture, etc., notamment pour les grands déplacés qui sont hébergés sur les bases vie. Rien n'avait été prévu sur les 109 millions d'euros.

Cela nous a amenés à revendiquer fermement, avec tous les syndicats, du financement et des moyens pour pouvoir offrir à ces salariés de meilleures conditions de vie extra-chantier. Nous étions têtus et avons obtenu la création d'une association interloisirs sur le chantier. Pour 2009, mais principalement en 2010, un plan de travail a été établi pour offrir à ces salariés de meilleures conditions de vie, sortis du travail.

Je me tourne vers EDF pour rappeler que ce que nous disons là, ce retour d'expérience, c'est ce que nous voulons voir améliorer sur Penly. Il est clair que nous voulons, dès que toutes les procédures seront terminées, que se mette en place un comité de dialogue social sur le chantier de Penly, comme nous voulons, bien sûr, qu'un abondement financier soit fait pour toutes les activités extra-chantier, pour tous les salariés qui viendront sur le site. Nous demandons notamment un abondement financier par les entreprises qui interviennent sur le site. Il faut savoir que les entreprises ne donnent pas un centime sur cette question. Voilà pour le label « grand chantier ».

Sur les conditions d'emploi sur le chantier et les conditions de travail, il est vrai que ce comité nous permet de mieux suivre ce qui se passe sur le chantier et, du fait que maintenant nous avons libre accès sur le chantier, de rencontrer les salariés, de revendiquer ; beaucoup de questions nous sont soulevées et nous servons un peu d'intermédiaire auprès d'EDF. Nous n'intervenons pas directement auprès des entreprises qui ont leurs propres organisations syndicales ; néanmoins, sur la sous-traitance, nous avons quand même quelques soucis pour faire passer le message et les revendications posées, qui sont d'ordre salarial, de l'ordre des horaires de travail, des trois-huit, etc. Nous avons effectivement un gros problème sur le chantier, qui est lié au principal donneur d'ordres : Bouygues. On ne peut pas dire que Bouygues soit le champion dans le domaine du dialogue social ; cela se saurait. Il faut savoir que Bouygues et Quille viennent avec leurs équipes, ont leurs propres organisations syndicales ; une pression énorme est exercée auprès des salariés de Bouygues, de Quille ou des sous-traitants autour, notamment, pour les empêcher... On a eu des exemples récents, des jeunes qui ont voulu créer leur propre section syndicale, qui ont été licenciés par Bouygues. On a eu l'exemple d'un grutier qui avait voulu exercer son droit de retrait et Bouygues l'a licencié ; en ce moment, on est en procédure pour sa réintégration. Là, nous mettons en cause directement le maître d'ouvrage, EDF, parce que nous considérons qu'il doit intervenir sur ces questions.

Je pense que sur Penly, il y a des choses à revoir là-dessus. Nous demandons à EDF, dans les appels d'offres qui vont être faits, d'inclure une clause sociale à faire signer par toutes les entreprises qui répondront à l'appel d'offres notamment sur le respect du droit du travail, le respect du droit social, le respect du droit d'expression et de se syndiquer à l'organisation de leur choix, ce qui ne peut pas être fait avec Bouygues actuellement. Nous considérons que Bouygues n'a pas lieu d'être à Penly s'il ne s'engage pas à faire respecter ces questions. Voilà par rapport aux conditions de travail, etc.

Je voudrais aussi intervenir, je serai très rapide...

M. ALA.- Oui. Une minute, pas plus.

M. TORD.- ... par rapport au suivi social. Avec l'ensemble des organisations syndicales, nous sommes présents dans tout ce qui est dans nos attributions mais je souhaite intervenir par rapport au rôle de l'ASN.

J'ai écouté attentivement ce qu'a dit le représentant de l'ASN ici présent sur leur rôle sur le chantier. Autant nous considérons que l'ASN est extrêmement pointue sur les éléments de construction, de surveillance, etc., mais par rapport au volet social, nous avons un débat avec l'ASN, nous considérons que les moyens donnés par l'ASN ne sont pas suffisants pour leur rôle social et leur rôle de droit du travail sur le chantier.

Nous demandons donc, et nous avons demandé au gouvernement d'ailleurs, une dérogation parce qu'il faut savoir que l'Inspection du travail de droit commun, par exemple, ne peut pas intervenir sur le chantier pour tout ce qui est nucléaire. Nous disons qu'il faut plus de moyens donnés à l'ASN, c'est la responsabilité de l'ASN, notamment pour ce suivi.

On a un tiers de salariés étrangers sur le chantier et on a besoin d'un peu plus de transparence. On a environ 900 à 1 000 salariés étrangers de 10 nationalités sur le chantier, Bouygues a la mainmise sur tous ces salariés étrangers, donc cela nous ferait du bien que l'ASN se préoccupe un peu de ces questions, pour voir si le droit social est respecté sur le chantier. C'est tout.

M. ALA.- On va passer la parole à la salle, exclusivement sur les questions de gouvernance et retour d'expérience, ceux qui n'ont jamais parlé en priorité.

On va juste demander à madame si elle a été satisfaite à propos du questionnement qu'elle avait sur le grand chantier.

Mme VERDEIL.- Ma question était : puisqu'on a le retour d'expérience de Flamanville, peut-on avoir une assurance plus rapide, de la part d'EDF, entre autres, pas sur le label parce qu'il ne dépend pas d'EDF, sur tous les éléments que vient de citer mon camarade, que ce soit en matière de formation – là, cela dépend du label, si j'ai bien compris – et en matière du dialogue social qui dépend purement de l'employeur et du maître d'œuvre, en l'occurrence ?

M. ALA.- Un mot là-dessus, Joseph Dupuis ?

M. DUPUIS.- Je commence par dire que nous avons la volonté de demander le label « grand chantier », je tiens à le préciser, même si ce n'est pas le sens de votre question.

Pour ce qui concerne les autres aspects, la sous-traitance socialement responsable, tels que les a évoqués M. Tord, il est bien évident que ce qui a été fait sur Flamanville s'est fait avec EDF, l'État, les administrations, les acteurs économiques locaux et on a bien l'intention de reproduire sur Penly les recettes gagnantes sur Flamanville.

Oui, c'est un sujet que l'on travaillera avec les partenaires sociaux au moment du lancement du chantier.

M. ALA.- Questions, réflexions, commentaires ? Je vous passerai la parole après, parce que vous avez déjà parlé. D'abord ceux qui n'ont jamais parlé ; y en a-t-il ?

Monsieur, je ne me souviens pas de vous avoir vu trop souvent poser des questions, on va commencer par vous.

On priorise ceux qui n'ont jamais parlé ; après, on donnera la parole aux autres. Pas de souci, Monsieur Correa, pas de souci, Monsieur Blavette, on reviendra à vous ! (*Réactions dans la salle sur le fait que M. Lambert soit déjà intervenu lors de réunions précédentes.*)

M. HOUL.- Il n'y a que vous qui n'avez jamais fait de petite erreur. Monsieur a déjà parlé et vous allez parler, il n'y a pas de souci !

M. LAMBERT.- Usager. Juste pour une petite remarque et une petite question.

Une petite remarque pour tempérer l'optimisme enthousiaste de M. Nestar, du ministère de l'Intérieur : le département de la Seine-Maritime et le département de la Manche, qui figurent parmi les territoires les plus nucléarisés de la planète, devraient, selon votre raisonnement, regorger d'emplois ; je me suis permis de regarder les chiffres de l'Insee et j'ai peur qu'ils prétendent le contraire.

Ma question s'adresse à la CGT : pour mieux comprendre la confiance remarquable du syndicat dans la politique nucléaire d'EDF depuis le début de ce débat, pourrions-nous savoir quelle est la part d'EDF dans le financement du syndicat CGT ? (*Applaudissements.*)

M. TORD.- Je ne représente pas ici la Fédération de l'énergie.

Je vois ce que vous voulez dire sous votre question : on est acheté, on est vendu, etc. (*Protestations hors micro de M. Lambert.*)

Je vais vous informer d'une chose : en ce moment, sur le chantier de l'EPR, les organisations syndicales qui participent aujourd'hui au comité de suivi ne reçoivent pas un centime d'EDF pour

fonctionner ; c'est sur nos propres budgets de fonctionnement ; pas un centime n'est payé par EDF pour notre fonctionnement sur le chantier.

M. ALA.- La parole à Joseph Dupuis là-dessus peut-être...

M. DUPUIS.- Autre élément de réponse à ce que vous avez dit, parce que j'ai des chiffres, des statistiques de chômage ; ce sont les statistiques de la Direction du travail et de l'emploi. Au niveau national, au troisième trimestre 2009 : 9,1 %, la Basse-Normandie : 8,7 %, donc moins que le national et le département de la Manche : 8 %, donc moins encore que la Basse-Normandie. *(Intervention hors micro de M. Lambert sur la Seine-Maritime.)*

En Seine-Maritime, il n'y a pas encore le chantier de Penly. *(Réactions dans la salle.)*

M. NESTAR.- Le taux de chômage du bassin d'emploi de Cherbourg est plus élevé que la moyenne départementale et que la moyenne régionale, mais que serait ce taux d'emploi sans la construction de ce chantier ? *(Réactions dans la salle et évocation des énergies renouvelables.)*

Merci de me faciliter cette transition, parce que je n'ai jamais dit que nous regorgions d'emploi ; j'ai simplement dit que pour éviter une dépression économique encore plus importante à la fin du chantier, on prévoit un dispositif de reclassement et de reconversion des personnes qui vont quitter le chantier et un dispositif de développement économique qui vont nous permettre, notamment, de financer les énergies renouvelables et d'autres solutions alternatives. *(Protestations dans la salle.)*

Nous sommes en phase.

On souhaite simplement que vous soyez porteurs de projet ou que, simplement, vous suggériez à des porteurs de projet de présenter le moment venu leur projet et nous allons les aider à créer ces emplois. *(Intervention hors micro dans la salle.)*

M. MOREIL.- Secrétaire CGT Énergie de l'Eure.

Je ne répondrai pas aux propos. Simplement, deux ou trois remarques m'interpellent.

Premièrement, vous avez dit tout à l'heure que vous alliez aménager le territoire : réseaux ferroviaires, routiers, et ainsi de suite. Or, l'État ne paye plus cela, puisque c'est transmis maintenant dans les conseils généraux. Je ne sais donc pas où l'argent va être pris ; c'est une question que je voudrais poser.

Deuxièmement, en ce qui concerne la formation professionnelle, les acquis professionnels, vous dites qu'il y a après, avec l'État et EDF, un accord pour trouver un emploi pour les salariés qui travaillent à Flamanville ou à Penly. Pourquoi un accord seulement avec EDF ? En effet, aujourd'hui, au niveau des propriétaires, quand on regarde, il y a GDF, E.ON, Total... Il y a différents acteurs. Pourquoi uniquement un contrat pour retrouver de l'emploi avec EDF, alors qu'aujourd'hui, il y a plusieurs propriétaires qui font partie de cette construction. Je propose qu'il y ait notamment des contrats de travail faits avec ces salariés avec toutes les entreprises, y compris celles de la sous-traitance, qui y travaillent.

Troisième point qui m'interpelle : on a bien vu que différentes entreprises vont être propriétaires et intervenir dans le financement, tout en sachant que la loi NOME arrive prochainement et qu'EDF va être obligée de fournir 30 % de son électricité nucléaire à la concurrence parce que les prix sont trop bas. À un moment donné, des grosses entreprises injectent de l'argent en laissant EDF exploitant et d'un autre côté, on va récupérer l'argent et ainsi de suite. Je propose qu'EDF récupère l'ensemble de ce financement et que ce soit une entreprise 100 % publique, qu'il n'y ait pas de fonds privés qui arrivent dedans. C'est très important.

M. ALA.- Réponse à toutes ces questions... Monsieur Dupuis, puis Monsieur Nestar ?

M. DUPUIS.- Je souhaitais préciser que ce qui a été dit tout à l'heure était valable pour Flamanville. À Flamanville, la propriété de l'usine est 100 % EDF ; c'est pourquoi il n'y a pas les autres partenaires.

Sur Penly, la société de projet a un actionariat varié mais on parle là des actions du constructeur de la centrale. Qui va assurer la construction de la centrale de Penly, même si elle est financée par plusieurs énergéticiens ? EDF. C'est donc EDF qui demandera le grand chantier et qui sera l'interlocuteur des pouvoirs publics même si, derrière, le financement est partagé. Bien évidemment, les partenaires seront impliqués et on ne fera pas les choses sans avoir leur accord, mais l'opérationnel sur le territoire sera assuré par EDF.

M. ALA.- Monsieur Nestar, là-dessus ?

M. NESTAR.- Premièrement, je voulais dire que la labellisation « grand chantier » a été accordée à un maître d'ouvrage qui est EDF ; c'est pourquoi il y a cette discussion et ces dispositifs que nous allons mettre en œuvre avec EDF mais aussi, pour le volet développement économique, les compétences des collectivités territoriales concernées. Cela peut être, par exemple, dans le domaine économique, un apport de foncier ; cela peut être aussi, pour les entreprises, de l'immobilier d'entreprise, etc. EDF ne va pas intervenir seule dans le dispositif de développement économique.

Deuxièmement, sur les questions d'aménagement, chaque opération est très ciblée. En revanche, je n'ai pas parlé des infrastructures ferroviaires. Le jour où vous dites que nous allons créer un complexe sportif, très concrètement, le maître d'ouvrage peut être une communauté de communes qui a un financement de la part d'EDF, de la Région, du Département, de l'État et ainsi de suite ; c'est ainsi que cela se passe. C'est pourquoi la somme est arrêtée à 109 millions à ce stade. Cependant, les choses sont bien fléchées, bien ciblées ; nous savons parfaitement qui paye quoi, mais pour l'essentiel, c'est le maître d'ouvrage, EDF, qui finance.

M. ALA.- Une à deux dernières questions très rapidement, on passe aux cahiers d'acteurs et, après, on reviendra. (*Intervention hors micro de Mme Buffet qui souhaite intervenir.*)

Je sais bien mais vous avez posé une question, alors que monsieur n'a pas encore parlé. Vous la poserez après.

M. DELABARE.- Évreux - NPA. Ces dernières années, la souffrance au travail a été mise dramatiquement à l'ordre du jour en France, par le nombre croissant de suicides des salariés sur leur lieu de travail. Les centrales nucléaires n'ont pas échappé au phénomène ; il y a des incidents dans les centrales, un toutes les 11 minutes, d'après les statistiques de l'ASN.

Le recours de plus en plus organisé à la sous-traitance, la recherche de gains de productivité, les conditions de travail, le sentiment de responsabilité vécu par des salariés du nucléaire, phénomène qui s'est affirmé depuis la catastrophe de Tchernobyl, fragilise les salariés de cette industrie si particulière.

En quoi la construction de l'EPR de Penly va-t-elle aider à résoudre ces problèmes, alors même que de nombreuses difficultés techniques surgissent dans la construction même en Finlande et à Flamanville, alors même que des retards s'accumulent du fait de ces difficultés, alors même que les budgets explosent par rapport aux coûts initiaux ?

M. ALA.- Réponse à la question de monsieur ? Monsieur Dupuis ?

M. DUPUIS.- Je ne suis pas absolument certain d'avoir tout saisi dans la question ; je peux dire que sur l'EPR, et cela fait partie des améliorations de sûreté qui ont fondé le développement de l'EPR, un gros travail a été fait sur ce qu'on appelle « l'interface homme-machine », qui est, finalement, la façon dont les opérateurs, le personnel en règle générale, interagit avec le fonctionnement de la centrale, de façon à ce que cette interface soit traitée encore mieux que ce qu'elle l'est sur les

centrales actuelles, que l'installation soit plus tolérante, soit plus « pardonnante », de façon à améliorer la situation des opérateurs en salle de commande. (*Réactions dans la salle.*)

Ce n'est pas de la langue de bois. Les gens qui connaissent un peu la problématique de sûreté des centrales nucléaires savent que les opérateurs ont un rôle important dans cette sûreté ; les accidents qui ont eu lieu, d'ailleurs, l'ont bien prouvé et c'est à la suite de ces accidents que ce sujet a été travaillé en profondeur entre les constructeurs, les exploitants et les autorités de sûreté.

M. ALA.- On va prendre quelques questions et, ensuite, quand même, il faut écouter la Confédération paysanne, Sortir du nucléaire, Sauvons le climat, Agir pour l'environnement, Attac et NPA ; on a quand même six intervenants qui doivent nous exposer leur point de vue.

Si vous le permettez, on va prendre quelques questions et, après, on passera aux intervenants.

M. DORE.- Du collectif « Urgence climatique, justice sociale » de Rouen.

Je voulais avoir une précision concernant l'intervention du syndicaliste qui vient d'intervenir à propos d'une question qu'il a évoquée sur l'inspection du travail.

Je n'ai pas bien compris, au sujet de l'inspection du travail, ce qu'il en était par rapport à son intervention dans les entreprises nucléaires. Je voulais avoir une précision. J'ai cru entendre qu'elle n'avait pas le droit – j'ose à peine prononcer le mot – d'y intervenir ; me suis-je trompé ou est-ce exact ?

M. TORD.- Non, vous avez raison. L'ASN, mais monsieur pourrait le dire mieux que moi et l'a dit dans son intervention, est chargée du suivi du protocole de la construction, tout ce qui est protection nucléaire, etc., mais il y a également un volet social de l'ASN.

En gros, le problème que l'on rencontre, faute de moyens, est que nous considérons que l'ASN n'a pas des moyens suffisants aujourd'hui pour pouvoir avoir le suivi social, parce qu'il n'y a qu'eux – c'est ainsi ; on le regrette d'ailleurs – qui peuvent intervenir sur un site nucléaire. (*Réactions dans le public.*)

M. QUINTIN.- Je précise les choses : l'inspection du travail sur les centrales nucléaires, c'est l'autorité de sûreté nucléaire.

J'ai été inspecteur du travail pendant 20 ans dans le nucléaire ; c'est une discussion que nous avons souvent... Nous avons une vision assez technique de l'inspection du travail, donc nous avons une orientation très hygiène sécurité ; beaucoup de notre travail se fait sur ce sujet. Un volet très important de l'inspection du travail est l'application des lois sociales et, effectivement, les échanges que l'on a avec les organisations syndicales nous montrent souvent qu'elles estiment que le curseur n'est pas bien placé.

M. DORE.- C'est sûrement le seul secteur où c'est ainsi.

M. QUINTIN.- Il y a quelques industries où l'inspection du travail de droit commun n'est pas l'inspection du travail ; c'est dans la loi

M. DORE.- En tant que citoyen, je suis très étonné.

M. ALA.- Je vous propose juste de libérer nos trois intervenants qui vont aller en salle et qui pourront continuer à répondre à vos questions pour faire monter les représentants... (*Réactions de participants qui demandent la parole.*)

M. ERNIS.- Évreux. Je suis un simple citoyen.

J'interviens sur la question des déchets, qui semble être un problème crucial et récurrent, ce soir.

Un arrêté interministériel a été pris le 5 mai 2009. Cet arrêté autorise le recyclage des substances radioactives dans les matériaux de construction et les biens de consommation, excepté, bien évidemment, les aliments, les produits cosmétiques, les parures et les jouets, et ceci, si j'ai bien compris, malgré l'avis négatif de l'Autorité de sûreté nucléaire, mais le monsieur qui est ici présent et qui la représente pourra le confirmer.

Un recours a été déposé en Conseil d'État au mois de juillet dernier, je crois savoir, par la CRIIRAD. Messieurs, qu'en est-il aujourd'hui et est-ce que ce recours est suspensif ?

Merci pour votre réponse. (*Intervention hors micro de M. Dupuis.*)

M. ALA.- M. Dupuis indique qu'il a été répondu à la question au Havre par M. Thomas Branche, de la DGECC.

M. HOUI.- Effectivement, c'est dans le *verbatim* de la réunion du Havre.

La Commission n'a pas le droit de répondre mais vous y trouverez la réponse précise. (*Mme Buffet souhaite prendre la parole sur la santé.*)

M. ALA.- On s'éloigne un peu des deux thèmes principaux, mais... (*Intervention hors micro de Mme Buffet.*)

Si cela concerne le retour d'expérience, santé et retour d'expérience, je suis d'accord. (*Certains participants demandent s'il est possible d'obtenir de l'eau.*)

M. ALA.- Certainement pas ! Vous mourrez assoiffés et desséchés ! (*Rires.*)

On va essayer de vous trouver des bouteilles d'eau. On va partager, c'est normal ! Allez-y !

Mme BUFFET.- Je pense que c'est tout à fait en rapport avec le sujet, puisque c'est en rapport avec l'exposé de M. Nestar. On a bien pu comprendre dans son exposé, mais aussi dans l'exposé du représentant syndical, que vous étiez tous très préoccupés des populations du Cotentin.

J'ai deux petites questions.

Premièrement, est-ce que l'État, qui est très préoccupé de la santé de ses populations – c'est tout à fait normal, on l'a vu lors de la campagne de la grippe H1N1 –, peut financer actuellement un travail indépendant sur la santé des populations du Cotentin, et notamment tout ce qui touche aux infections thyroïdiennes : hypothyroïdie et hyperthyroïdie, dont on sait évidemment l'implication de la radioactivité sur ces infections ? (*Applaudissements.*)

J'aimerais que ce premier point soit clarifié car, pour le moment, bien évidemment, aucun médecin qui a pu faire ce genre de travail et de thèse n'a été soutenu par l'État.

Deuxième point, comment sont surveillés, d'un point de vue médical, puisque, là aussi, vous semblez être très impliqués, Messieurs de la CGT, les professionnels, et notamment les lointains déplacés ?

Ce retour d'expérience me paraît extrêmement important pour la population de Penly.

M. ALA.- J'essaye, en termes de santé, de vous trouver de l'eau... Pour votre réponse ?

M. QUINTIN.- Je vais être un peu violent et je m'en excuse par avance.

Sur les histoires de thyroïde, d'hyperthyroïdie, etc., c'est un dossier un peu « tarte à la crème »... (*Réactions dans la salle.*)

Je vous ai dit que j'allais être un peu violent. Aujourd'hui, de ce que l'on sait de l'évolution des problèmes thyroïdiens en France, il y a une croissance régulière de ces problèmes, antérieure à Tchernobyl, qui se poursuit de façon régulière. (*Réactions dans la salle.*)

Évidemment, je ne suis pas médecin, mais je vous donne ma position. C'est un sujet très étudié, qui continue à l'être aujourd'hui. Vous dites que l'État n'a jamais rien financé ; ce n'est pas tout à fait vrai parce que le ministre de la santé, à une certaine époque, a demandé une étude épidémiologique globale en France, sur ces sujets.

Sur la surveillance médicale des travailleurs, il y a deux aspects : les travailleurs de chantier classiques, pour lesquels ce sont des risques classiques, et la surveillance pour les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants ; bien évidemment, s'il y en avait, qu'ils soient étrangers ou français, la réglementation qui s'applique à eux est celle du pays. On les suivra comme les autres. Au titre de l'inspection du travail, on surveille cela de très près.

M. ALA.- Juste un point. Je vous propose, puisque nous n'avons pas d'eau à vous fournir et qu'il est quand même hors de question de vous laisser dans cet état, exceptionnellement et pour la première fois depuis le début, de faire une pause de cinq minutes – c'est juste –, pour vous permettre de vous aérer un peu. En revanche, après, on enchaînera avec les cahiers d'acteurs.

On va laisser la parole à M. Blavette... (*Protestation hors micro de M. Kerckhove qui ne souhaite pas de pause.*)

Je ne voudrais pas vous fâcher, donc on ne fait pas de pause.

M. BLAVETTE.- Déjà, je suis très déçu qu'Areva, encore une fois, ait quitté la tribune sans répondre à une question insistante qui a été posée sur le site, qui a été posée en tribune au Havre, au sujet du Gabon, de ce qui a été vu avec l'association Sherpa et, plus globalement, sur l'impact de l'exploitation d'uranium. Il a été un peu question des déchets mais c'est toute la filière qui nous préoccupe aujourd'hui et, malheureusement, je crois que certaines entreprises ne sont pas très claires et ont accepté des millions d'euros pour éviter des poursuites judiciaires.

Retour d'expérience à présent !

Où en est le tunnelier ? Je suis très inquiet, parce que, manifestement, vous avez construit une centrale à Flamanville sans vous rendre compte que vous l'édifiiez sur une ancienne mine de fer. Vous avez voulu creuser une galerie, cela a été impossible, vous avez dû recourir à un tunnelier qui a dû contourner, manifestement, la zone très riche en minerai pour l'abandonner au milieu de la mer... Je trouve que cette pièce mériterait d'être au musée des ratés industriels français, un peu comme Creys-Malville.

Je suis très heureux d'avoir face à moi quelqu'un qui a été impliqué dans ce projet, vous savez, ce projet qu'on nous a vanté pendant 20 ans, qui, en chiffres actualisés, a représenté 6,2 milliards d'euros pour arriver à rien ! Enfin... rien... Au moins, Creys-Malville a produit quelques kilowattheures, il y a un modeste retour d'expérience. L'EPR, qu'il soit en Finlande, en Chine ou je ne sais où, n'a, à ce jour, craché aucun kilowattheure.

Là, j'en reviens au compte rendu du débat de M. Mathieu, établi en 2006. Vous avez fait état aujourd'hui d'un rapport d'expérience par rapport à la construction mais nous, mouvement écologiste, exigeons qu'il y ait un rapport d'expérience de l'exploitation, un rapport d'expérience qui pose le véritable coût du kilowattheure.

J'apprécie bien vos *slides* de début de séance ; faudrait-il encore qu'ils soient en concordance avec les chiffres de l'OCDE. M. Finon, à Paris, avait plutôt parlé de 69 centimes pour le kilowattheure EPR. Quand on voit comment les coûts ont traîné depuis les années quatre-vingt-dix... À l'époque, vous nous vendiez l'EPR pour 2 milliards d'euros ; vous ne maîtrisez rien !

Comment peut-on engager la France dans une politique de renouvellement de la filière nucléaire, certes avec la collaboration d'instances syndicales, dont le point de vue n'est pas objectif à mon sens... Je vous invite tous à relire un article paru dans « Mediapart » dernièrement, sur la loi NOME, évoquant les négociations entre la CGT et la direction d'EDF. Je crois que certains ont

obtenu des augmentations de salaires dont tout monde ne bénéficie pas dans le secteur de l'énergie, mais la CGT ne communique pas là-dessus ; elle préfère cette notion de « grand chantier » qui lui rappelle peut-être son ère stalinienne.

M. ALA.- Grâce à monsieur, vous n'aurez pas de pause. Ça, c'est fait ! On va quand même essayer de vous trouver de l'eau, parce qu'on a une notion de la solidarité.

On va donner la parole maintenant à la Confédération paysanne, Sortir du nucléaire (SDN 27), Sauvons le climat. Vous pouvez venir en tribune si vous le souhaitez. Vous avez la parole pendant sept minutes pour nous exposer votre cahier d'acteur.

On commence avec la Confédération paysanne.

M. LAINE.- Bonsoir. Je suis agriculteur en Seine-Maritime et je suis le porte-parole de la Confédération paysanne de Seine-Maritime, Confédération paysanne qui a décidé de prendre part au débat, bien qu'on le sache truqué, parce que la Confédération paysanne ne réfléchit pas seulement aux problèmes de l'agriculture mais réfléchit aux problèmes de l'agriculture dans un contexte et, notamment, par rapport à l'énergie.

On a pris un peu la question de l'énergie à bras-le-corps, parce que l'agriculture sera sollicitée pour répondre à cette question de l'énergie, que l'on ne peut pas isoler la partie biomasse du reste et que l'on ne peut que raisonner globalement.

Sur le nucléaire, on est déjà très engagé, puisqu'on fait partie du réseau Sortir du nucléaire au niveau national. C'est la raison pour laquelle on est opposé à l'EPR et au nucléaire en général, puisque, comme l'a dit la personne de l'EDF, le principe est le même. M. Lavaux nous reprochait de ne pas avoir un cahier d'acteur suffisamment « EParisé » ; on a traité plutôt du problème du nucléaire que de l'EPR car, pour nous, le réacteur EPR, en gros, mis à part le fait qu'il est capable de digérer un peu de Mox et, *via* le Mox, un peu de plutonium, le principe est le même.

Nous avons d'abord mis dans notre cahier d'acteur les deux premières questions qui nous paraissent évidentes. Ces deux questions, quand on se les pose, on ne peut pas être pour le nucléaire.

La première question est celle des déchets, déchets que l'on est incapable de gérer aujourd'hui, que l'on va léguer à nos enfants. La période du plutonium, par exemple, est de plus de 24 000 ans ; par convention, on dit que cette matière ne sera plus un déchet quand on aura multiplié cette période par 10, ce qui fait quelque chose comme plus de 200 000 ans... Il faut savoir que l'espèce humaine, l'homo sapiens, c'est 40 000 ans en amont. À notre échelle, c'est l'éternité. Laisser des déchets dont on ne sait pas quoi faire pour l'éternité, pour nos enfants, pour toutes les générations futures, est – on a employé un mot qui nous paraît peser – complètement criminel vis-à-vis des générations futures.

C'est la première raison qui fait que, de toute façon, on ne peut pas être un partisan de l'industrie nucléaire. Je crois que c'est aussi simple que cela. Cette raison, à elle seule, suffit.

Une autre raison qui, elle aussi, à elle seule, suffit est la raison du risque. On aurait pu penser qu'après Tchernobyl, on n'allait plus en parler. Eh bien non, après Tchernobyl, on en parle encore et, aujourd'hui, on nous dit que le risque est maîtrisé... Effectivement... Peut-être... Je ne sais pas... En tout cas, si faible soit-il, ce risque est si considérable qu'on ne peut pas se permettre de le prendre. Aujourd'hui, Tchernobyl est une région contaminée, condamnée, pour l'éternité, elle aussi. Si cela pète à Penly, il va falloir que l'on fasse sa valise vite fait et qu'on « foute le camp », que l'on attende environ 200 000 ans avant de revenir. Rien que cela, cela devrait quand même nous faire réfléchir.

Je pense que pour l'EPR et pour tous types de réacteurs, on en a déjà un certain nombre ici, en Seine-Maritime, c'est largement suffisant, le risque est énorme et on ne peut pas prendre ce risque.

On pourrait clore le débat ici, mais d'autres éléments plaident en faveur de l'arrêt du nucléaire globalement et de la non-construction de cet EPR à Penly comme ailleurs. (*Applaudissements.*)

Dans notre cahier d'acteur, nous n'avons pas du tout abordé la question de l'emploi mais je pense que la dépression sera à la hauteur du grand chantier ; ce sera sûrement, après le chantier, une grande dépression. Je crois qu'il n'y a pas besoin d'être vraiment visionnaire pour supposer cela.

Dans le cahier d'acteur, on a parlé d'abord de l'uranium, forcément ; l'uranium est, pour le moment, la source qui permet de faire fonctionner un réacteur. En France, nous avons brûlé tout l'uranium que nous avons. Quand on parle d'autonomie énergétique alors qu'on n'a plus d'uranium en France, cela fait doucement rigoler. Aujourd'hui, l'uranium, il y en a un peu partout, au Canada et au Niger, entre autres, mais, en France, on n'en a plus. Or, on ose encore parler, sous prétexte que quand on fait des calculs, on intervient sur la plus-value, que la plus-value se fait chez nous... C'est quand même absolument une arnaque intellectuelle que de parler d'autonomie énergétique quand on n'a plus un kilo d'uranium chez nous utilisable pour les centrales.

Il faut savoir qu'une partie de l'uranium que nous utilisons pour nos centrales vient du Niger, pays d'Afrique. Bien souvent, certains bien-pensants disent qu'il faut absolument aider l'Afrique. Je pense qu'il faudrait surtout arrêter de la piller et que l'uranium se fait plutôt dans des conditions qui ressemblent au pillage qu'à une exploitation minière ordinaire. (*Applaudissements.*)

Pour résumer sur l'uranium, on peut dire que les ressources en uranium sont estimées – ce sont des sources nationales – à 60 ou 70 ans. Ce qui est vraiment durable avec le nucléaire, ce sont surtout les déchets, parce que l'uranium ne durera pas longtemps. Les déchets, on en a pour 200 000 ans et l'uranium pour 60 ans ; faites le rapport !

Dans le cahier d'acteur, on a parlé de déchets ; je ne vais pas y revenir car le temps est limité et que j'ai déjà dit ce que j'en pensais...

M. ALA.- Il vous reste deux minutes.

M. LAINE.- Deux minutes... Je ne sais pas ce que je vais dire... On parle beaucoup du coût, on met en avant le coût très peu élevé de l'énergie nucléaire mais, pour le moment, on n'a pas encore démantelé une seule centrale et il est fort probable que le démantèlement d'une centrale, sachant que les matériaux à démanteler seront contaminés et qu'il faudra donc prendre des précautions qui ne sont pas forcément nécessaires pour la construction, soit au moins aussi cher que la construction d'une centrale. Le jour où on aura un retour d'expérience sur le démantèlement des centrales, on risque d'avoir un surcoût au niveau de l'énergie nucléaire.

Le coût du traitement des déchets, ce n'est pas nous qui le payons ; on va faire payer cela aux générations futures. Si on fait un petit calcul du coût global, même pas sur 200 000 ans, seulement sur 50 000 ans, du traitement de ces « machins », le coût va dépasser très largement celui que l'on aurait, aujourd'hui, attribué à l'éolien, qui est de l'ordre de 30 centimes du kilowatt. Le calcul a été fait, on le dépasse largement.

Par rapport aux pollutions, parce qu'il n'y a pas que ces déchets mais aussi des pollutions diffuses, il y a notamment un isotope de l'hydrogène qui s'appelle le « tritium » dont on ne parle pas beaucoup, il n'y a pas beaucoup d'information. Aujourd'hui, il est prévu que les rejets de tritium soient multipliés avec l'EPR de Penly. Aujourd'hui, les vaches broutent de l'herbe au tritium, c'est peut-être le moins grave mais il y a aussi tous les habitants qui boivent le lait. Le problème du tritium n'est absolument pas élucidé. Je crois qu'il faudra poser la question du tritium ; quelles sont les conséquences ? Au Canada, pour le tritium, ils ont réduit les doses accessibles...

C'est écrit dans le cahier d'acteur, il y a le problème du tritium, le problème des lignes THT... Évidemment, c'est moins important que le problème des déchets mais cela compte aussi. Beaucoup d'études n'ont pas été menées à bout et il y a pas mal d'interrogations sur les dégâts que peuvent créer les champs magnétiques très importants de ces grandes lignes THT que l'on voit, avec ces

grands pylônes qui sont, de mon point de vue, nettement moins élégants que les éoliennes qui manquent un peu dans notre paysage.

M. ALA.- Parfait ! Vous avez été parfaitement dans les temps. (*Applaudissements.*)

M. LAINE.- Je pense à une dernière chose : je crois que ce débat public, qui a lieu après que la décision a été prise, est quand même une grande escroquerie. On y participe malgré tout mais je pense que personne n'est dupe et que c'est bafouer la démocratie que de faire ce genre de chose. (*Applaudissements.*)

M. ALA.- Sortir du Nucléaire 27, SDN 27 ? Je vous en prie, vous avez également sept minutes.

M. LAINE.- Je suis désolé, mais je dois vous quitter ; je dois être à Paris pour la LMA.

M. ALA.- C'est tout à fait normal. SDN 27 ?

M. MARY.- Faut-il construire un deuxième EPR à Penly ? Cela devait être la question de la commission, mais, comme le disait notre ami de la Confédération paysanne, il a déjà été répondu à cette question, ce qui montre les limites de ce débat.

On pourrait même se dire : fallait-il déjà construire un premier EPR à Flamanville et pourquoi continue-t-on à construire des réacteurs nucléaires 25 ans après Tchernobyl et plus de 30 ans après Three Mile Island ? Peut-être parce qu'on a tout simplement oublié.

Le rapport Roussely aurait peut-être pu nous aider à répondre à ces questions, finalement, mais on devra s'en passer, puisqu'à peine remis au Président de la République, il a été immédiatement classé « confidentiel défense », chose assez fréquente en matière nucléaire.

Pourquoi un EPR à Penly ? Pas pour répondre aux besoins en électricité des Normands ou des Français ; les chiffres sont clairs : de l'électricité, en France, nous en regorgeons. Non, la construction de cet EPR à Penly, comme du précédent à Flamanville, n'a de sens que si on le replace dans le cadre d'une stratégie du gouvernement de promouvoir la filière électronucléaire française qui est considérée comme un des fleurons de notre industrie nationale, comme un atout majeur dans la compétition mondiale, grâce à un groupe Areva qui est complètement intégré de l'amont jusqu'à l'aval de la filière, et c'est un cas unique au monde, et un produit, l'EPR, qui est la clef de voûte de cette stratégie de conquête du marché mondial, c'est-à-dire que la France a tout misé sur le nucléaire.

Mais, patatras, la déconvenue est totale, l'EPR ne se vend pas : trop puissant, trop sophistiqué, inadapté... Les nombreux défauts qui sont apparus sur le chantier de Flamanville, comme l'a dit tout à l'heure le représentant de l'ASN, sans parler de ceux qui sont apparus sur le chantier de Finlande, dont, ici, à la tribune, personne n'a voulu parler.

Quelle a été la solution choisie face à cela ? La fuite en avant, c'est-à-dire que pour sauvegarder l'image dégradée de l'EPR, on va en construire un autre à Penly et, celui-ci, on va essayer de le réussir, donc on prend le risque de persister dans l'erreur, un risque qui était de 3 milliards d'euros, qui est maintenant de 5 milliards d'euros.

En fait, il est déjà trop tard, parce qu'Areva est complètement fragilisée, a été abandonnée par son partenaire Siemens, est en guerre avec EDF et, il y a une semaine, le patron d'Alstom, M. Kron, a renoncé à se marier avec Areva qui venait d'être abandonnée par Siemens ; il a considéré que la corbeille de mariage n'était pas assez belle et que ce serait un cadeau empoisonné pour ses actionnaires.

Alors, que fait la « nucléocratie » française aujourd'hui ? Elle se tourne vers Mitsubishi pour concevoir un autre réacteur, vers Rosatom, les Russes, ou les fonds souverains du Moyen Orient,

l'argent qui est venu du pétrole, pour trouver là des partenaires, de la technologie ou même des capitaux.

L'indépendance nationale énergétique par le nucléaire, cela ne marche pas. Le prestige technologique par le nucléaire, c'est aussi abandonné.

Indépendamment même des coûts que le choix nucléaire ne manquera pas de faire supporter au pays, inévitablement : le démantèlement, le traitement des déchets et, éventuellement aussi, les conséquences d'un accident majeur qui n'est jamais à exclure, l'EPR risque de devenir un boulet qui va plomber l'économie nationale et, peu à peu, changer de statut, un peu comme le Concorde. En effet, l'EPR était, au départ, une perle technologique, admirée par les ingénieurs ; le coût exorbitant, qui risque de se terminer très mal... On espère qu'il sera abandonné avant de se terminer par un crash qui serait, évidemment, beaucoup plus dramatique que celui de Gonesse-Goussainville.

Car l'EPR présente aussi tous les dangers du nucléaire ; ces dangers sont archiconnus, ce n'est pas la peine d'y revenir : les déchets que l'on ne sait pas traiter, les rejets de radioactivité dont on a toujours nié les effets sur la santé, sous prétexte que ce sont des doses minimales mais ce sont des doses minimales répétées, fréquentes, qui durent sur le long terme et qui finissent, au bout de quelques dizaines d'années ou même moins, par générer des cardiopathies ou des cancers, le risque d'accident grave, bien sûr, que l'on écarte également, au nom de la très faible probabilité de survenue, et aussi, ce dont on ne parle pas, toutes les pollutions chimiques et les émissions de gaz à effet de serre. C'est pour cela que, par le nucléaire, on ne peut pas lutter contre le réchauffement climatique ; il y a ces pollutions chimiques et ces émissions de gaz à effet de serre tout au long de la filière, de l'amont jusqu'à l'aval, que l'on tente de faire oublier en présentant très souvent la centrale nucléaire, le réacteur, et, au-dessus, un nuage de vapeur d'eau, ce qui sert à montrer que le nucléaire serait une énergie propre et utile contre le réchauffement climatique. Bien sûr, c'est de la manipulation.

L'EPR a connu quelques améliorations : une durée de vie plus longue, paraît-il, une consommation de combustible peut-être un peu moindre, de nouvelles lignes de défense en cas d'accident, mais en fait c'est toujours un réacteur à eau pressurisée ; on le qualifie abusivement de réacteur de « troisième génération », mais c'est toujours un réacteur de deuxième génération, on a simplement anglicisé son terme : au lieu de s'appeler « REP », il s'appelle « EPR ».

Ces améliorations, on l'a vu tout à l'heure à la tribune, n'ont toujours pas convaincu l'Autorité de sûreté nucléaire, par exemple, qui s'interroge toujours sur le système de contrôle commande du réacteur, c'est-à-dire, ni plus ni moins, que sur son cerveau, en quelque sorte, et sur son système nerveux. L'EPR n'avait pas non plus convaincu EDF, et en particulier les partisans d'un réacteur de quatrième génération, puisqu'EDF doute de la résistance de l'EPR à un crash d'avion, mais, là aussi, chut, c'est « confidentiel défense ».

On peut discuter plus ou moins de la portée de ces améliorations. Elles ont d'ailleurs leur contrepartie : il faut utiliser beaucoup plus de Mox, qui est un combustible très dangereux, très corrosif, qui réactive la filière plutonium, et un degré de sophistication très élevé – d'ailleurs, les Américains ont choisi une autre démarche pour la construction très élevée –, qui multiplie les risques de bug informatique.

On peut donc discuter de la portée de ces améliorations ; il reste qu'aucun des risques du nucléaire n'est écarté avec l'EPR. On nous rétorquera que, dans la vie, le risque zéro n'existe pas ; c'est vrai mais c'est d'ailleurs pour cela que le nucléaire est à bannir, parce que les dommages peuvent être tellement graves qu'on ne peut pas se permettre de prendre un risque, même si la probabilité est faible, et personne ne nous a encore prouvé que la probabilité pouvait être nulle.

Dernière question : pourquoi continue-t-on, finalement, aujourd'hui, à construire des réacteurs nucléaires alors que des solutions alternatives existent au défi énergétique, des solutions qui sont sans danger pour l'environnement et la santé, des solutions qui sont créatrices d'emplois, de beaucoup plus d'emplois que le nucléaire, des solutions dont on parle très peu dans les médias, des

solutions décentralisées, qui utilisent les ressources des territoires, qui évitent ainsi les dangers et les inconvénients des transports longs et qui assurent une véritable indépendance, non seulement nationale mais même énergétique des territoires ? Ces solutions ne sont pas celles de doux rêveurs écolos ; ces solutions sont réalisées ou en voie de réalisation.

Je vous donnerai au moins deux exemples...

M. ALA.- Rapidement...

M. MARY.- ... qu'il serait intéressant que, tous, nous observions.

La ville de Güssing, en Autriche, a atteint l'autonomie énergétique depuis 2005. Quand on parle de la ville de Güssing, ce n'est pas simplement la municipalité du Güssing, mais la ville de Güssing, avec tous les habitants de Güssing et de la région, ce qui fait à peu près 27 000 habitants. Non seulement ils ont atteint l'autonomie énergétique mais, aujourd'hui, ils vendent de l'énergie et sont sortis d'une situation de marasme économique dans laquelle ils se trouvaient pour devenir un point envié de l'Europe.

M. ALA.- Il faut conclure.

M. MARY.- J'ai pratiquement terminé. Montdidier, en Picardie – c'est tout près d'ici –, est une ville de 6 000 habitants ; elle est en marche pour parvenir à l'autonomie énergétique et espère y parvenir dans une dizaine d'années.

L'Écosse et l'Autriche ont fait, très clairement, le choix de renoncer au nucléaire et en Allemagne, aujourd'hui, les voix les plus officielles, très officielles, parlent d'électricité à 100 % énergies renouvelables en 2050. (*Applaudissements.*)

M. ALA.- Parfait ! Merci beaucoup. Nous passons maintenant la parole à Sauvons le climat. Je vous laisse parler sept minutes, vous aussi.

M. MAZUREL.- Permettez-moi d'abord de remercier M. le Président Houi d'avoir reçu Sauvons le climat ; je pense qu'il a pris une précaution en me faisant encadrer par deux antinucléaires redoutables, ce qui rend ma tâche plus difficile. Peut-être craint-il les propos de Sauvons le climat, je n'en sais rien. Cela dit, merci.

M. HOUI.- Aucunement ! Je l'ai dit dans mes propos introductifs, tous les points de vue sont respectés...

M. MAZUREL.- Je plaisante...

M. HOUI.- ... et j'espère que le vôtre, comme les autres.

M. MAZUREL.- Ce n'était pas une attaque, c'était une plaisanterie.

Je voudrais, vous le comprenez, réhabiliter un peu la nécessité du nucléaire. Comment ? En partant d'une évidence : les problèmes climatiques.

Je suis d'ailleurs surpris que mon voisin, qui s'occupe de paysans, de cultures, et qui doit donc être assez sensible aux questions climatiques, n'ait pas abordé cet aspect des choses.

Je crois qu'il est important de savoir qu'aujourd'hui, dans le monde, 80 % de l'énergie que nous utilisons provient de carburants fossiles et que, contrairement à ce que l'on entend très souvent dire, ces réserves sont très conséquentes ; il y a du pétrole pour 60 ans, du gaz pour au moins 80 ans, du charbon pour probablement plus de 200 ans et, comme vous le savez, avec du charbon, il est tout à fait possible de faire du pétrole, cela existe ; la Wehrmacht fonctionnait ainsi... (*Rires et applaudissements.*)

Avouez que cela fonctionne !

M. ALA.- S'il vous plaît !

M. MAZUREL.- Il existe des usines en Afrique du Sud et il existe des usines aujourd'hui en construction en Chine. (*Réactions dans la salle.*)

Ce n'est pas du tout une utopie. À un prix de l'ordre de 60 dollars le baril, c'est tout à fait rentable.

Je veux dire simplement qu'aujourd'hui, l'urgence n'est pas l'épuisement des ressources fossiles. Le vrai problème aujourd'hui est que nous n'allons pas pouvoir les utiliser. D'ailleurs, l'un des membres de notre association, Henri Prévot, a écrit un livre qui est un *best-seller* en la matière, qui s'intitule : « *Trop de pétrole* » ; je vous en recommande la lecture.

Le vrai problème, en fait, n'est pas, aujourd'hui, à court terme, un manque d'énergie sur la planète mais le fait qu'en brûlant les réserves dont nous disposons, nous allons accumuler dans l'atmosphère une quantité excessive de gaz à effet de serre et, malheureusement, les gaz à effet de serre que nous envoyons dans l'atmosphère n'ont pas la propriété du principal gaz à effet de serre qui est dans l'atmosphère et qui est la vapeur d'eau de se stabiliser ; vous savez très bien que quand il y a trop de vapeur d'eau dans l'atmosphère, il se met à pleuvoir. On n'a jamais vu qu'il pleuvait du gaz carbonique.

Quel est le risque aujourd'hui ? Cela a été clairement établi par le GIEC [=Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat] et ses rapports, il est évident que si, d'ici une cinquantaine d'années, nous n'avons pas été capables de réduire par un facteur 4 nos rejets de gaz carbonique, nous allons probablement engendrer, par l'accumulation de gaz à effet de serre que nous produisons, des phénomènes de rétroaction qui vont faire que le système, même si nous cessions complètement à cette époque de rejeter du gaz carbonique, ne sera absolument plus maîtrisable et que le réchauffement va continuer tout seul, quoi que l'on fasse ; voilà l'énorme risque. Ce risque est à une échéance beaucoup plus courte, puisqu'on parle d'une cinquantaine d'années, que le risque de pénurie d'énergie qui, lui, se situe au-delà d'une centaine d'années. Voilà ce que je voulais dire et voilà ce qui est important et qu'il faut avoir bien présent à l'esprit.

Certes, le réchauffement climatique ne sera pas la fin du monde, c'est évident, mais il va provoquer toute une série de cataclysmes, de phénomènes extrêmes (tempêtes, etc.), qui vont rendre la vie sur la planète extrêmement difficile. N'oubliez pas qu'à l'échéance 2050, nous allons devoir accueillir sur cette terre 3 milliards d'hommes en plus et qu'il va quand même falloir s'en occuper d'une manière ou d'une autre.

Si l'atmosphère est très gravement perturbée, il est évident que les récoltes seront altérées et que nos enfants vont se retrouver... (*Réactions dans la salle.*)

Les retraites, c'est un autre sujet, je vous l'accorde.

... devant des échéances très difficiles.

Vous allez me dire que ce sont des balivernes et qu'aujourd'hui, M. Allègre et ses copains disent le contraire ; je pense que ces personnes n'ont probablement pas lu attentivement les rapports du GIEC et ne mesurent pas tellement la gravité de ce qui se passe.

Je me contenterai simplement de rappeler qu'il fut un temps où les porteurs de mauvaises nouvelles étaient exécutés et je pense qu'on est un peu devant ce genre de phénomène.

Que faut-il faire ? À l'évidence, il faut cesser de brûler des carburants fossiles. J'insiste sur ce point. Il n'est pas forcément nécessaire, et cela va peut-être faire hurler certains d'entre vous, d'économiser de l'énergie, bien que ce soit extrêmement utile ; il est beaucoup plus nécessaire d'éviter d'utiliser des carburants fossiles, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, bien qu'il y ait très souvent une forte corrélation entre les deux phénomènes.

Je rappelle que les principales sources d'émission proviennent des besoins de chaleur, des transports et de la production d'électricité. Pour ce qui est de ce dernier point, il est intéressant de remarquer que des pays comme la France ou la Suède, qui produisent « proprement », si vous me permettez le terme, leur électricité, c'est-à-dire en ayant un large recours au nucléaire et à l'hydraulique, ne rejettent que 6 tonnes de gaz carbonique par habitant et par an, alors que l'Allemagne ou le Danemark, qui est pourtant un champion de l'éolien, en rejette 10 ; vous voyez le rapport : presque la moitié. Je pense qu'il faut réfléchir à ces chiffres qui sont absolument objectifs. (*Intervention hors micro dans la salle.*)

Les moyens à notre disposition pour lutter contre ce réchauffement sont de deux ordres. Il s'agit, et je ne me contredis pas, premièrement, d'économiser l'énergie, surtout si elle est d'origine fossile, et des gisements tout à fait considérables existent, notamment dans l'habitat ; le Grenelle, en la matière, a fort bien vu le sujet. Deuxièmement, il s'agit de substituer, partout où cela est possible, des énergies non carbonées aux énergies fossiles, et cela passe, curieusement, par l'électricité dans la plupart des cas. L'utilisation des énergies renouvelables, photovoltaïque ou éolien, revient à produire de l'électricité. Autre moyen également qui, pour une part, revient à produire de l'électricité : l'utilisation des biomasses et de la géothermie.

C'est important, il est évident que la production d'électricité est un vecteur obligatoire pour l'obtention d'énergie non carbonée. La question qui se pose est de savoir comment choisir entre toutes les techniques qui nous sont offertes.

M. ALA.- Il faut conclure. Allez-y, je vous en prie, et vous concluez !

M. MAZUREL.- J'ai encore combien de temps ?

M. ALA.- Vous avez dépassé de 45 secondes mais, je vous en prie, concluez ! (*Intervention hors micro de M. Blavette.*)

M. MAZUREL.- Je voudrais simplement dire ceci : ce qui est très important pour juger de manière objective le choix entre les différentes énergies de substitution que nous avons à notre disposition, c'est de calculer quel est le coût de la tonne de carbone qu'elles permettent d'éviter ; c'est là un critère absolument objectif qui n'est, je crois, pas suffisamment pris en compte. On réalise aujourd'hui des investissements considérables autour de certaines énergies et cela revient à un prix tellement élevé qu'un jour, les subventions vont devoir être réduites. Regardez ce qui vient de se passer en Espagne.

Avec ce discours, vous comprendrez, puisque je dois conclure, que je ne peux que supporter l'idée de construire un autre EPR à Penly car, dans l'état actuel des techniques, il nous semble que l'énergie nucléaire est incontournable dans la construction d'un mix énergétique.

Je voudrais également souligner qu'à l'heure où, partout dans le monde, à l'exception de notre voisin d'outre-Rhin, le nucléaire est en plein renouveau, la construction d'un nouvel EPR va permettre de contribuer à maintenir dans notre pays un haut niveau d'expertise et donc de favoriser notre capacité à exporter nos technologies et à maintenir de l'emploi dans le pays, des emplois de très haut niveau.

M. ALA.- Ce sera votre conclusion.

Si vous le souhaitez, Agir pour l'environnement, Attac et NPA, on peut enchaîner, si vous êtes prêts. Ainsi, on vous laisse toute la fin de soirée pour la libre parole.

Je vais, très impoliment, chasser les premiers intervenants pour laisser la place aux suivants. On commence par Agir pour l'environnement.

M. KERCKHOVE.- Bonjour. Merci de me donner la parole.

Je me présente : Stéphen Kerckhove ; c'est à cause de moi que vous n'avez pas eu d'eau et pas eu de pause, par un manque de solidarité ; n'est-ce pas ?

M. ALA.- Tout à fait.

M. KERCKHOVE.- C'est sans doute la façon pour la CNDP d'appliquer sa notion de neutralité et d'indépendance.

M. HOUI.- Mais non ! Écoutez, il y a peut-être eu une mauvaise façon de tout simplement dire qu'on mettait à la disposition des gens de l'eau.

M. KERCKHOVE.- C'était donc une plaisanterie.

M. HOUI.- Présentez votre point de vue et, s'il y a eu un malentendu, excusez-nous.

M. KERCKHOVE.- Je les accepte avec plaisir.

M. ALA.- Vous avez sept minutes.

M. KERCKHOVE.- Je vous remercie. Sept minutes pour convaincre du bien-fondé des arguments contre l'EPR, c'est court et c'est long ; c'est court au regard des enjeux qui dépassent largement le millier d'années ; c'est long si l'on considère que, globalement, les arguments, depuis un certain nombre de débats publics, ont déjà été avancés, que bien évidemment ces arguments vont être entendus au travers de la CNDP et qu'ils vont influencer la décision qui va bientôt être prise. On ne peut pas imaginer que l'on puisse organiser un débat de façon totalement théorique ou hors-sol avec une décision qui aurait déjà été prise ; sinon, globalement, cela ne sert pas à grand-chose.

Donc, évidemment, je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit sur l'inutilité, le coût, la dangerosité, etc. Quoique... Je vais quand même le dire, parce qu'on ne sait jamais, des fois que la décision ait déjà été prise par le chef de l'État il y a plus d'un an, autant le répéter.

Inutile... Plutôt qu'inutile, c'est inadapté. Mon collègue de Sauvons le climat... Je suis administrateur du réseau Action climat et Sauvons le climat ne fait pas partie de ce réseau qui regroupe l'ensemble des associations de protection de l'environnement. Le réseau Action climat milite pour la sortie du nucléaire, donc vous comprendrez qu'on a un point de vue un peu divergent.

Cela étant, inadapté, pour la simple et bonne raison que la demande d'électricité, s'il y a nouvelle demande ou augmentation de la demande électrique, c'est une demande de pointe, qui est liée à la chaleur ou au froid, chauffage électrique ou climatisation. Or, le nucléaire ne répond pas à cette demande spécifique. Le nucléaire est une technologie lourde, peu flexible, qui répond à de l'électricité de base. Or, l'électricité de base, on en a à gogo en France, on n'en a pas besoin, on est en surproduction.

À titre purement d'exemple, aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, la France a une puissance appelée de 45 000 mégawatts ; nous avons une puissance installée en France de 117 000 mégawatts, c'est-à-dire plus du double. Aujourd'hui, il y a quasiment 60 000 mégawatts que l'on n'utilise pas en France, donc l'équivalent de l'ensemble des centrales nucléaires, qui pourraient être mises à l'arrêt parce que notre consommation est largement inférieure à nos capacités de production.

Donc inadapté. Inadapté parce que, quand un parlementaire vote une loi, évidemment, elle est appliquée. Le Grenelle 2 ou la Commission européenne a adopté un certain nombre de directives qui nous imposent de baisser notre consommation de 20 % d'ici 2020 et cela tombe bien puisque notre consommation stagne depuis cinq ans.

Partir du postulat faux que la France aurait une demande croissante d'électricité juste pour justifier l'installation de nouveaux réacteurs est totalement surréaliste, parce que, d'une part, notre consommation stagne et, d'autre part, les parlementaires ont adopté des dispositions qui vont, je

l'espère, être traduites dans les faits et avoir pour conséquence une baisse de 20 % de notre consommation.

Si l'on ajoute à cela 23 % d'énergies renouvelables – passer de 16 à 23 % d'énergies renouvelables - à échéance 2020, je ne comprends pas quel est le sens de la construction de cet EPR, du point de vue purement énergétique.

Je passe sur l'aspect dangerosité parce qu'on en a déjà longuement parlé et, comme mon collègue Sortir du nucléaire le disait, on n'a pas le droit d'en parler, notamment si un Concorde s'écrasait sur l'EPR.

Sur le coût, nous sommes en période de crise, on cherche des économies, on ferme les chasses présidentielles qui étaient déjà fermées. Si on regarde froidement les chiffres, le président d'EDF, rien que pour la maintenance dans les 10 prochaines années, 35 milliards d'euros vont être investis pour la maintenance des centrales nucléaires actuelles – c'est à peu près ce que l'on cherche pour les retraites –, 5 milliards pour l'EPR Flamanville et 5 milliards pour l'EPR Penly, soit 10 milliards ; on est déjà à 45 milliards. Démantèlement des centrales nucléaires – on va dire – d'ici 15 ans, on a juste le précédent Brennilis qui, globalement nous inquiète un peu. Cela veut dire qu'aujourd'hui, en termes de provisions, tout le monde sait très bien qu'EDF a largement sous-estimé ses provisions pour démanteler ; je ne m'avance donc pas sur des chiffres, disons un milliard ; je pense qu'on est très loin du compte. Vous ajoutez à cela les lignes à très haute tension que, évidemment, on a externalisées sur RTE qui, globalement, est issu du centralisme énergétique français. La France peut se targuer d'avoir la moitié des lignes à très haute tension européennes ; c'est uniquement parce que nous avons énormément de centrales nucléaires produites en une cinquantaine de points du territoire, la moitié des lignes à très haute tension de l'Union européenne. Cette centralisation des moyens de production nécessite des lignes à haute et très haute tension, 40 000 kilomètres rien qu'en France.

Si on fait le coût, évidemment, il y a le traitement des déchets. Je ne sais pas quantifier combien coûte une leucémie infantile à proximité d'une ligne à très haute tension ; il faudra que l'on me dise aussi. Je n'ose pas avancer de chiffres. Peut-être qu'à la suite du rapport de l'AFSSET qui dit clairement que les études épidémiologiques établissent un lien entre proximité d'une ligne à très haute tension et leucémie infantile, on va pouvoir le quantifier ou peut-être se dire que c'est inacceptable d'exposer des enfants à un risque de leucémie infantile et remettre en cause ce mode de production centralisée ; j'en passe et des meilleures.

Tout cela pour vous dire : inadapté du point de vue énergétique, dangereux, coûteux et, en même temps, des dispositions législatives qui nous imposent de réduire notre consommation et de développer les énergies renouvelables. Je pense que la clef est là. On ne peut pas, en permanence, avoir une équation où on demande aux consommateurs de moins consommer d'électricité et, en même temps, avoir un producteur qui accumule des capacités de production totalement inutiles.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. ALA.- Très bien. On passe à Attac ! Je vous en prie, allez-y !

Mme JULLIARD.- Attac Rouen est l'association qui a porté ce cahier d'acteur mais pour le collectif « Urgence climatique, justice sociale » de Rouen et du 76. Ce collectif fait partie des mouvements altermondialistes, des forums sociaux internationaux qui se sont réunis à Copenhague derrière la bannière « Climate justice now ».

Vous avez là l'expression des peuples, qui se sont réunis autour des questions, d'abord sociales et plus récemment, autour de Copenhague, sur les questions climatiques et qui ont, dans leur titre, volontairement mis la question sociale en même temps que la question climatique, parce que, pour nous, la question climatique est avant tout une question sociale, elle a des conséquences sur la vie de milliards de gens sur terre et c'est sous cet angle qu'il faut la traiter.

Je vous rassure tout de suite, Sauvons le climat ne fait pas non plus partie des mouvements altermondialistes.

Les populations mondiales ont déclaré, à l'occasion du sommet de Copenhague, parce qu'elles se sont réunies en marge des négociations officielles pour débattre ensemble des questions climatiques et sociales et se sont réunies à Cochabamba en avril, à la suite du fiasco de Copenhague, en disant : « *Il faut absolument réagir et faire des contrepropositions par rapport au climat* », le nucléaire et la relance de nouveaux projets dans le monde comme une fausse solution au dérèglement climatique.

Le collectif « Urgence climatique, justice sociale » local s'est dit qu'il fallait qu'il prenne part au débat sur le projet d'EPR pour faire entendre cette voix des peuples. C'est une question de démocratie, il faut le savoir. Aujourd'hui, on nous propose un certain nombre de fausses solutions pour résoudre les problèmes climatiques ; ce sont des fausses solutions sociales et aussi par rapport aux énergies.

Pourquoi ? Le nucléaire n'est pas la solution au problème du dérèglement climatique. Je vais m'arrêter un peu plus sur cette question, puisqu'elle est un peu en contradiction avec ce qu'a dit l'association Sauvons le climat. Nous avons pris les grands scénarios à disposition, vraiment connus sur la place publique, sur les questions d'évolution des émissions de gaz à effet de serre, et notamment celui de l'Agence internationale de l'énergie. Au niveau mondial, si on envisage une relance vraiment importante du nucléaire, à marche forcée, 30 réacteurs par an d'ici 2050 – c'est un chiffre assez important, puisqu'on sait qu'il y a eu vraiment une pause dans la construction de réacteurs ces dernières années –, cela ne permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre mondiales que de 6 % seulement. On est bien loin de la baisse des 50 % des émissions de CO₂ préconisées par le GIEC par rapport au niveau actuel.

Le même scénario évalue le potentiel de réduction des émissions : 21 % pour les énergies renouvelables et 36 % pour l'efficacité énergétique. Il démontre clairement que l'investissement important dans les économies d'énergies fossiles et celui de la substitution par des énergies renouvelables sera donc beaucoup plus efficace que celui du nucléaire.

Si EDF veut construire un EPR, on l'a démontré à plusieurs reprises dans les cahiers d'acteurs etc., c'est dans un but purement mercantiliste ; il escompte vendre cette technologie onéreuse, inefficace pour le climat, dangereuse pour les populations et inadéquate à leurs besoins. En France, le parc nucléaire a moins réduit les émissions de CO₂ que les économies d'énergie ces dernières années.

Le nucléaire est-il une source d'énergie renouvelable ? On s'est posé cette question aussi ; on a vite conclu que non, l'énergie du nucléaire n'est pas renouvelable, les déchets ne sont pas recyclés, c'est une énergie qui fait appel à un stock fini et, aujourd'hui, exploité dans des conditions sociales vraiment déplorables et si on nous fait miroiter la quatrième génération, c'est pour mieux construire aujourd'hui des réacteurs tout à fait ordinaires tels que l'EPR.

L'EPR répond-il à des besoins et usages de l'électricité ? Mon voisin l'a bien démontré, l'EPR ne peut répondre à des périodes courtes de production liées à la demande de pointe ; c'est vraiment cela qui est l'appel et le manque aujourd'hui dans la fourniture d'énergie et d'électricité en France. Or, un EPR ne peut y répondre.

Parallèlement, le développement continu de chauffage électrique est une aberration économique car il conduit la France à importer de l'électricité. Or, on l'a vu à travers la taxe carbone, à travers l'augmentation du prix du gaz que l'on nous annonce à nouveau et toutes les normes actuellement sur les logements ; elles visent à développer le chauffage électrique, alors que c'est vraiment une aberration d'un point de vue du climat et d'un point de vue des régulations de la consommation en électricité. On s'est aussi posé la question, évidemment...

J'en suis à combien de temps ?

M. ALA. - Il vous reste normalement 5 secondes mais vous pouvez déborder de quelques secondes.

Mme JULLIARD.- On s'est posé la question : qu'attendre de l'EPR en matière d'emploi ? Là aussi, plusieurs ont répondu : pas grand-chose et nettement moins que si on avait le développement des énergies renouvelables.

EDF est-elle une entreprise à l'éthique responsable ? Il est dommage que je n'aie pas plus de temps mais EDF et Areva ont adhéré respectivement au pacte mondial mis en place par Kofi Annan sur la responsabilité des entreprises et, bizarrement, aujourd'hui elle ne répond pas du tout aux principes qu'elle s'est engagée à tenir. Ces principes visent à :

- la précaution face aux problèmes touchant l'environnement ; je crois qu'on en a parlé plusieurs fois ce soir ;
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Or, EDF et E.ON ont fait pression sur le gouvernement britannique pour qu'il baisse ses objectifs en matière de développement de l'éolien ; il me semble que ce n'est pas très éthique ;
- inviter les entreprises à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds, les pots-de-vin, etc. Or, les pratiques d'EDF par rapport à Green Peace récemment – l'association écologiste Green Peace a fait l'objet d'espionnage par EDF, ainsi que le réseau Sortir du nucléaire, son ancien porte-parole – ne nous semblent pas très éthiques.

Ensuite on s'est intéressé quand même à la question de la précarité énergétique mais je ne développerai pas, puisqu'on n'a pas le temps.

En conclusion, rapidement, le nucléaire est inefficace contre le dérèglement climatique et seules les énergies renouvelables et les économies d'énergie permettent une transition énergétique de la planète.

La transition énergétique oblige les collectivités locales à faire preuve d'intelligence territoriale – notre collègue du réseau Sortir du nucléaire a parlé d'un exemple – et on ne comprend pas pourquoi, en Haute-Normandie, on n'arrive pas à avoir cette intelligence territoriale, malheureusement.

L'EPR n'est pas adapté aux besoins, l'EPR est un projet purement mercantiliste, à l'image du comportement peu éthiquement responsable dont a fait preuve ces dernières années EDF. (*Applaudissements.*)

M. ALA.- Merci beaucoup. On va terminer avec le NPA et, après, il nous restera une petite demi-heure pour discuter tous ensemble. (*Des participants scandent le slogan : « Tous ensemble, tous ensemble ! »*)

Allez-y, je vous en prie, le NPA !

Mme OZANNE.- Pour nous, au NPA, Nouveau parti anticapitaliste, un mot résume bien ce projet de construction d'un deuxième EPR à Penly : inutilité.

Je voudrais parler d'abord de l'inutilité sociale de ce projet. On sait très bien que depuis de nombreuses années il y a des familles, des foyers qui n'ont plus accès à l'énergie, des familles qui sont engluées dans des cas de surendettement tels qu'elles n'arrivent plus à payer leur facture d'électricité et qui n'ont donc plus accès au courant.

Je pense qu'on sera tous d'accord dans cette salle pour dire qu'en 2010, il est parfaitement inadmissible et intolérable que des gens n'aient pas accès au courant et, pourtant, c'est ce qui se passe.

La question est simple : en quoi la construction de cet EPR de Penly va nous aider à répondre à cette question fondamentale d'aujourd'hui ? En rien du tout, et même pire, puisque l'argent qui

pourrait être investi dans des programmes ambitieux pour aider les familles à réduire les factures d'électricité, que ce soit par l'isolation des logements sociaux, que ce soit pour les aider à produire de l'eau chaude avec des panneaux solaires, manque définitivement, puisque tout le fric va au nucléaire et à l'EPR en particulier. (*Applaudissements.*)

L'EPR n'a donc aucune utilité sociale.

Inutilité pour l'emploi. EDF nous promet 300 emplois pérennes ; on pourrait s'en réjouir mais nous, parce que nous sommes vraiment du côté des salariés et de l'emploi, préférons nous réjouir des milliers d'emplois qui seraient créés si le gouvernement français s'attelait vraiment à développer les énergies renouvelables.

Je prendrai deux exemples. Premier exemple, la Confédération européenne des syndicats a fait une étude, qui a d'ailleurs été reprise par l'Ademe et qui est consultable sur son site, qui montre que si tous les gouvernements européens harmonisaient, mettaient en place une politique pour réduire les gaz à effet de serre, pour diminuer le réchauffement climatique, pour développer les énergies renouvelables, pour aider à la maîtrise et à l'économie de l'énergie, ce sont des millions d'emplois qui seraient créés en Europe, rien qu'en France, des milliers d'emplois, que ce soit dans le bâtiment, dans la production d'électricité et dans les transports.

Deuxième exemple, la société coopérative « Les 7 Vents du Cotentin », basée dans la Manche, a, elle aussi, fait une étude. D'ailleurs, je crois savoir que les ingénieurs d'EDF se sont penchés sur cette étude pour essayer d'en trouver la faille mais n'y sont pas parvenus. La question que s'est posée cette société « Les 7 Vents du Cotentin » est très simple ; ils sont partis du coût initial de la construction de Flamanville qui était, au départ, de 3 milliards – je vous rappelle qu'on en est loin aujourd'hui. Qu'est-ce qu'on pourrait faire avec ces 3 milliards ? Je n'ai pas le temps de détailler toutes les préconisations faites, je parlerai uniquement de l'emploi ; si on mettait en place ce que préconise cette société, ce seraient plus de 10 000 emplois pérennes dans la région après la construction. On s'aperçoit que, vraiment, le nucléaire n'a aucune utilité au niveau de l'emploi.

Inutilité énergétique également. Le projet de loi d'orientation sur l'énergie prévoit de réduire l'intensité énergétique de 2 % d'ici 2015 et de 2,5 % d'ici 2030 ; comment pense-t-on réellement y arriver si, vraiment, ces objectifs ne sont pas seulement des effets d'annonce, des effets de communication, si on produit toujours plus d'électricité ? Il va bien falloir qu'on aille sur les sites innombrables autour de nous, il va bien falloir que l'on s'attelle à la diminution de notre consommation d'électricité, il va bien falloir que dans les années à venir, on vise la maîtrise de l'énergie et la sobriété énergétique. En quoi l'EPR va-t-il nous aider à cela ? Aucunement.

Et je n'ai pas le temps de parler de la question du combustible qui a été abordée par les amis qui sont intervenus précédemment, de la question des accidents... Tchernobyl est venue dramatiquement nous rappeler que cette technologie du nucléaire est hautement dangereuse. Je ne parlerai pas non plus de la question des déchets, jamais résolue ; que n'avons-nous entendu sur cette question des déchets ? « *Dormez tranquilles, braves gens, la recherche, les ingénieurs s'en occupent et on va bien trouver une solution !* » En 2010, aucune solution viable n'est trouvée pour traiter ce problème des déchets.

Donc, me direz-vous, quelle est l'utilité de l'EPR ? Je pense que l'utilité est à chercher du côté des grands groupes du CAC 40, une utilité économique certainement ; quand on voit comment les grands groupes étaient dans les starting-blocks dès le départ pour s'arracher les parts de marché, parce que, de ce côté-là, on peut être sûr que question chiffre d'affaires et dividendes, il va y avoir une utilité pour les actionnaires.

Ce projet de deuxième EPR en France est donc contraire aux intérêts de la population.

Je voudrais terminer en disant que nous, au NPA, nous nous prononçons pour la sortie de l'énergie du secteur marchand ; nous trouvons parfaitement inadmissible que l'accès à l'énergie puisse faire partie du marché capitaliste, que des entreprises aient le droit de faire des bénéfices, du profit, des

dividendes pour leurs actionnaires sur un bien vital dont nous ne pouvons pas nous passer, au même titre que l'eau, etc.

Nous nous prononçons donc pour la sortie de l'énergie du secteur marchand. Nous sommes pour un monopole de service public de l'énergie, contrôlé par la population, pour la préparation de la sortie du nucléaire... Il est dommage que les syndicalistes de la CGT soient partis, parce que quand on dit qu'on est pour...

Me reste-t-il du temps ?

M. ALA.- Il vous reste même une minute et demie.

Mme OZANNE.- Quand on dit qu'on est pour la sortie du nucléaire, évidemment, on n'est pas complètement stupide, on sait très bien que cela ne se fera pas en appuyant sur un bouton, cela se prépare et, dans les années à venir, on aura encore besoin de techniciens dans les centrales pour surveiller ces réacteurs que l'on va éteindre petit à petit ; on aura même besoin, sans aucun doute, de continuer à former des jeunes à ces métiers. Je voulais dire cela, mais, malheureusement, les personnes de la CGT sont parties.

Il faut vraiment préparer la sortie du nucléaire, développer, investir l'argent, parce que l'argent qui est investi là-dedans manque définitivement à tous ces programmes utiles, indispensables, nécessaires, pour nous aider à maîtriser nos consommations énergétiques, pour la recherche sur les énergies renouvelables, pour les installer et les développer. (*Applaudissements.*)

M. ALA.- Merci beaucoup. Je vous laisse regagner la salle si vous le souhaitez... Il nous reste une bonne vingtaine de minutes ; questions, réflexions, commentaires sur tous les sujets ?

M. HOUI.- En attendant, merci aux six personnes qui ont présenté leur cahier d'acteur parce que, globalement, vous avez tous respecté le temps de parole, à la minute près.

M. ALA.- Tout à fait ; vous avez été très bien.

Mme FILLET.- Les Verts et SDN 27.

Je vais vous poser une question dont le pragmatisme va peut-être un peu surprendre parce que, force est de constater aujourd'hui que l'énergie nucléaire ne représente qu'un très faible pourcentage de la consommation énergétique mondiale, grand maximum 4 %, sauf erreur.

M. Dupuis et d'autres personnes ensuite ont cité parmi les arguments favorables à l'énergie nucléaire l'argument de la lutte contre l'effet de serre, argument qui n'est pas encore complètement prouvé. D'ailleurs, cela a été développé dans l'un des cahiers d'acteurs, celui de SDN 27, entre autres.

Repartons de ce raisonnement. Pour que le nucléaire soit véritablement une solution dans la lutte contre l'effet de serre, il en faut combien ? Au minimum, il faut multiplier par 5, mais plutôt par 10, et c'est là que le pragmatisme est assez redoutable. De par le monde, comment va-t-on faire ? Est-ce possible ?

On va se poser la question, bien sûr, et tout cela vient d'être rappelé par les différentes prises de parole, du niveau de risque. On va se trouver avec 2 500 à 4 000 réacteurs de par le monde ; le niveau de risque va-t-il être encore supportable, acceptable ?

Par ailleurs, on va continuer d'augmenter de façon complètement démesurée des déchets dont on ne sait toujours pas quoi faire.

Quant aux conditions d'extraction du combustible, dont il a déjà été rappelé combien elles étaient peu acceptables sur le plan tout simplement humain, c'est-à-dire le plan le plus important, comment va-t-on faire avec ces 2 500 à 4 000 réacteurs à alimenter quotidiennement ?

M. ALA.- L'analyse de madame appelle-t-elle un commentaire ?

M. DUPUIS.- Aujourd'hui, on est en train de parler de l'EPR de Penly 3.

Je souhaite tout de même rappeler, et cela a été dit tout à l'heure par un intervenant, que pour ce qui concerne l'effet de serre, la France, qui a une énergie électrique largement produite à partir de nucléaire, a effectivement des émissions totales de CO₂ de six tonnes par habitant. Vous pourrez comparer ce résultat avec ce qu'émettent les autres pays ; on avait cité le Danemark et l'Allemagne, où il y a un taux de pénétration des renouvelables très important, mais où, à côté de cela, on a des centrales thermiques classiques, notamment à charbon, et où on a des émissions de 10 tonnes de CO₂ par habitant. Oui, le nucléaire a permis à la France d'avoir une position de leader en termes d'émissions de CO₂ en Europe.

Pour ce qui concerne le monde, peut-être que le nucléaire ne représente pas une part colossale de l'énergie globalement mais quand vous le ramenez à l'électricité, c'est déjà plus important et je dirai que les petits ruisseaux font des grandes rivières ; on n'arrivera pas à tout résoudre avec le nucléaire seulement, on ne l'a jamais dit ; j'insiste, c'est le nucléaire, les renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Je voudrais en profiter, puisque j'ai le micro, pour répondre à des interpellations qui ont été prononcées par madame du NPA ; vous avez évoqué les emplois. Une centrale électrique, ce n'est pas son but premier de créer des emplois mais je voudrais rétablir une certaine vérité des chiffres. Il y a aujourd'hui en Seine-Maritime un autre débat public qui concerne la ferme éolienne de la Compagnie du vent. Je me félicite que ces deux projets cohabitent. Comparez les chiffres ! Ils sont donnés par la Compagnie du vent. Pour produire deux térawattheures d'électricité, la Compagnie du vent, en exploitation, mise sur 150 emplois ; vous ramenez cela à la production de Penly, 13 térawattheures, cela fait un équivalent à peu près de 900 emplois à plein-temps qui comprend le personnel qui maintient l'installation aussi bien que celui qui le conduit. Si vous prenez la même chose pour Penly, ce sont 400 emplois pérennes sur le site et aussi de l'ordre de 350 emplois pour maintenir Penly. Comment j'obtiens ces 350 ? C'est tout simple. Il y a 20 000 emplois permanents dans l'industrie de la maintenance nucléaire, vous divisez par 60 tranches – c'est ce que l'on a en France – et vous tombez sur 350 en moyenne par tranche. À production électrique identique, vous avez un nombre d'emplois pour la période de production tout à fait similaire.

Vous attaquez aussi sur la problématique du tarif. Un transparent peut être projeté : le transparent E4. Il est assez révélateur quand vous parlez de la précarité énergétique, du coût de la facture d'électricité, etc. Si vous comparez le coût de l'électricité pour les particuliers en Europe, vous vous apercevez que c'est en France qu'on paye l'électricité le moins cher avec l'Espagne. (*Protestations dans la salle.*)

Je suis désolé pour les citoyens européens, les Allemands, les Danois, les Belges, les Italiens, le Royaume-Uni, la facture d'électricité est plus élevée qu'en France et cela, quelque part, on le doit aussi au nucléaire, à la compétitivité nucléaire. (*Protestations dans la salle.*)

Les chiffres, quand vous les utilisez, il faut les utiliser dans leur totalité. (*Protestations dans la salle.*)

Vous pouvez vérifier, ce sont les tarifs d'électricité en France. La source est un organisme qui n'est pas EDF et qui s'appelle Eurostat.

M. ALA.- On ne va pas faire un débat à deux voix ; on va juste laisser répondre Mme Ozanne, du NPA, sur le sujet, c'est tout à fait normal, et, après, on passera la parole aux quatre derniers intervenants avant de lever la séance car il est tard.

Mme OZANNE.- Monsieur Dupuis, je suis allée consulter votre document en tant que maître d'ouvrage et j'ai vu que vous vous félicitez de ces 300 emplois pérennes ; ce n'est pas moi qui ai

inventé cela, c'est vous qui le décrivez. Est-ce que, oui ou non, EDF a demandé à ses ingénieurs de plancher sur le document établi par Les 7 Vents du Cotentin ? Est-ce que, oui ou non, ces ingénieurs n'ont pas trouvé à redire ? Est-ce que, oui ou non, cette étude s'achève par la création d'un peu plus de 10 000 emplois pérennes ? Oui ou non ?

Par rapport à la facture électrique, encore une fois, ce que je vous raconte ne relève pas d'élucubrations de gauchistes ; vous allez sur le site de la Banque de France qui a fait faire des études sur les cas de surendettement qui explosent ces derniers temps avec la crise économique et l'accroissement du chômage – cela existe depuis longtemps –, il se trouve que l'origine des cas de surendettement – ce n'est pas moi qui l'invente, c'est ainsi –, c'est l'entretien du foyer : le loyer, les factures d'électricité et de gaz.

Puisqu'on a un débat sur l'EPR, je vous demande si, oui ou non, Monsieur Dupuis, vous êtes d'accord pour dire qu'en 2010, il est parfaitement inadmissible que des gens ne puissent pas payer leurs factures – est-ce que vous comprenez cela –, que des gens n'aient pas le droit au courant ? C'est quelque chose de vital pour s'éclairer, pour se chauffer, pour cuisiner ; c'est inadmissible ! Que le coût de l'électricité soit moins cher en France qu'au Danemark, peu importe ! Il y a des gens qui ne peuvent pas payer leurs factures ; c'est simple à comprendre. En quoi l'EPR va nous aider à répondre à cette question ? (*Applaudissements.*)

M. DUPUIS. - Excusez-moi mais j'insiste sur le fait que si l'électricité est moins chère en France qu'ailleurs, le fait que les cas de précarité énergétique que vous énoncez sont sans doute plus cruciaux à l'étranger qu'en France, on le doit au nucléaire. Je signale par ailleurs qu'il y a des dispositifs en France pour les cas de précarité énergétique.

Nous avons aussi étudié l'étude des 7 Vents du Cotentin ; c'est un peu long à détailler mais je vous expliquerai en quoi cette étude est biaisée. Elle mélange allègrement des coûts d'étude et des coûts d'investissement et obtient des résultats totalement bancals. (*Protestations dans la salle.*)

M. ALA. - Monsieur Correa ?

M. CORREA. - Tout à l'heure, on a évoqué les éléphants blancs des Trente Glorieuses... Jean-Claude a évoqué le Concorde ; on a vu ce qu'il est advenu. On aurait pu aussi évoquer le France, qui a été démantelé discrètement en Inde il n'y a pas très longtemps...

Monsieur Coraca, vous nous avez dit que vous étiez à Creys-Malville ?

M. CORACA. - J'ai été directeur de Creys-Malville.

M. CORREA. - Creys-Malville, pas le surgénérateur ?

M. CORACA. - Si, bien sûr ! Vous savez bien que c'est le surgénérateur !

M. CORREA. - Voilà un autre éléphant blanc des années soixante-dix !

M. CORACA. - C'est votre point de vue.

M. CORREA. - Je crois qu'il en était prévu 200 environ sur le territoire français.

M. CORACA. - Je ne sais pas.

M. CORREA. - 200 surgénérateurs étaient prévus à l'orée de l'an 2000.

On a vu ce que cela a donné. Brièvement, le surgénérateur, c'étaient 2 000 tonnes de sodium liquide.

M. CORACA.- Je pense que vous ne connaissez pas ; c'étaient 5 000 tonnes de sodium.

M. CORREA.- Excusez-moi, je me suis trompé. Le sodium explose à l'eau, s'enflamme à l'air ou l'inverse ?

M. CORACA.- Le sodium réagit avec l'eau, effectivement ; il n'explose pas. Il réagit avec l'eau et donne de l'hydrogène ; c'est l'hydrogène qui explose.

M. CORREA.- Il réagit violemment, à tel point que le spécialiste...

M. CORACA.- Il réagit avec l'eau et donne de l'hydrogène et de la soude.

M. CORREA.- Le sodium, au contact de l'eau ou au contact de l'air réagit violemment.

M. DUPUIS.- Je propose que M. Correa pose sa question.

M. CORREA.- On en avait 5 000 tonnes.

M. HOUI.- On va laisser M. Correa poser la question et, après, M. Coraca répondra.

M. CORREA.- Ce n'est pas le forfait question : on pose une question et on a une réponse ; je pose plusieurs questions, Monsieur Coraca pourra me répondre sur mes trois minutes...

M. HOUI.- Il n'y a pas de forfait question, vous le savez très bien, Monsieur Correa ; c'est la 11^e réunion...

M. CORREA.- Je voulais simplement avoir l'acquiescement de M. Coraca sur les 5 000 tonnes de sodium qui réagissent violemment à l'air et à l'eau ; c'est bien cela ?

Le fait est qu'on avait 5 000 tonnes sur le surgénérateur qui représentait quand même un danger très conséquent, donc un autre éléphant blanc, à tel point que le spécialiste français des feux de sodium s'était fait sauter sur une flaque de sodium en intervenant. C'était vraiment quelque chose de très dangereux.

Là encore, c'était un éléphant blanc que l'on nous vantait comme étant une solution énergétique merveilleuse qui résoudrait tous les problèmes de la France ; on a vu ce qu'il en a été. Il y a eu des manifestations antinucléaires, Vital Michalon a été tué lors d'une de ces manifestations.

Un des avatars des années soixante-dix... Concorde, le France, Creys-Malville et, maintenant, l'EPR.

M. ALA.- Monsieur Blavette ?

M. BLAVETTE.- Monsieur Houi, vous avez évoqué le débat public éolien. Figurez-vous que j'y étais hier soir ; c'était passionnant...

M. ALA.- Je ne suis pas sûr que le président Houi ait évoqué...

M. BLAVETTE.- Excusez-moi, c'est M. Dupuis ; considérable erreur !

J'étais au débat éolien hier soir, à Saint-Martin-en-Campagne, où nous nous retrouverons le 12, je pense, et figurez-vous que j'ai assisté à quelque chose de surprenant : le maître d'ouvrage a fait le bilan des séances précédentes du débat public, a noté ce qu'il avait entendu de la part du public, comment il entendait y répondre et quelles propositions il faisait. De la part d'un maître d'ouvrage, je trouve que c'est la grande classe ! Je n'oserais comparer avec personne.

Par ailleurs, vous évoquez l'impact emploi du parc éolien. Oui mais si je ne m'abuse, sans trop trahir la réalité, de l'industrie éolienne, en France, on en manque cruellement. Nos chers amis, non pas Sauvons le climat mais Fédération de l'environnement durable – ce sont les mêmes pseudo-écologistes que l'on se traîne souvent de débat public en débat public –, déplorent qu'on importe la technologie. Or, là, on est face à un véritable enjeu industriel : développer une filière de conception, de construction et d'assemblage de l'éolien.

Or, le projet que nous soumet la Compagnie du vent, en particulier dans le territoire où j'habite, près de Penly, à côté de Dieppe, on a des possibilités pour accueillir cet emploi durable et ne pas être à la traîne de la Bourgogne, de Marcoule ou autres, parce que ce dont on a besoin en Haute-Normandie, c'est une industrie adaptée à la réalité de la population et qu'on ne nous fasse pas croire qu'on va former un soudeur de liner en quatre semaines dans un CFA ! Les discours sur la formation nucléaire me font doucement rire, vu le niveau de compétence que cela exige d'intervenir dans une centrale ! Philippe Billard et Daniel Luengo en parlent depuis le début du débat public. Ne travestissez pas la réalité !

En ce qui concerne le projet éolien, il y a de l'emploi de maintenance, il y a de la reconversion de la pêche et il y a du développement industriel local à partir des savoir-faire locaux.

Là où votre projet n'est pas intéressant, c'est qu'il ne percuté aucun savoir-faire local du Havre jusqu'au Tréport ! Merci. (*Applaudissements.*)

M. ALA.- Questions, réflexions, commentaires ?

M. DUPUIS.- Simplement, je trouve que vous faites un peu injure aux entreprises de Seine-Maritime qui travaillent effectivement sur la maintenance de Penly et Paluel ; elles existent.

Une personne de la Chambre de commerce de Dieppe est présente ; elle pourrait vous dire qu'il y a de l'emploi industriel autour de la centrale de Penly et, de même, Paluel, attaché à la maintenance.

Il y a des formations, et vous le savez bien ; une a été créée récemment au lycée de l'Émulation dieppoise et il y a une formation de Bac professionnel qui doit évoluer vers un BTS en maintenance nucléaire. (*Intervention hors micro de M. Blavette sur le nombre limité de places dans ces formations.*)

Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

M. ERNIS.- Tout à l'heure, la question des émissions de CO₂ provoquées par l'industrie nucléaire a été évoquée et je pense qu'une demande d'expertise complémentaire a été faite ; pourriez-vous apporter des précisions à ce sujet ?

M. ALA.- Le président va vous répondre.

M. HOUI.- Je l'ai indiqué tout à l'heure, si vous êtes intéressés par ce sujet, je vous invite à venir la semaine prochaine à Dieppe, le 5 juillet. Nous avons organisé une réunion spéciale, qui n'était pas prévue primitivement dans votre programme, de manière à ce que les conclusions de l'expertise complémentaire qui a été demandée par France nature environnement et décidée par la Commission nationale du débat public, financée par la Commission nationale du débat public, soient présentées à l'occasion de cette réunion.

Deux points ont été traités : la faisabilité de politiques énergétiques alternatives et le contenu en gaz carbonique du kilowattheure consommé en France. Ces deux sujets seront présentés par le cabinet Énergies demain.

M. ALA.- Vous avez l'honneur de conclure.

Mme SAUVAGE.- Depuis quelques débats publics et surtout depuis une quinzaine de jours, M. Dupuis, ainsi que tous les représentants d'EDF, est très heureux de nous annoncer que dans son rapport, l'Insee, en date du 17 juin 2010, a bien dit que la France était la meilleure, celle qui émet le moins de CO₂, la mieux placée. Or j'invite l'ensemble des personnes ici présentes à bien regarder le rapport de l'Insee paru le 17 juin 2010, parce qu'il y a une partie dont EDF ne parle pas, qui inclut le CO₂ dû à nos importations.

C'est tout ce que j'avais à dire. Qu'on arrête de nous, participants, prendre pour des idiots ! Nous sommes aussi tout à fait capables de regarder des rapports. Merci et bonne soirée !

M. ALA.- Merci beaucoup. Pour conclure avant de vous quitter, un petit mot du président Didier Houi.

M. HOUI.- Monsieur Correa, vraiment deux secondes !

M. CORREA.- C'est gentil à vous. À Abbeville, on avait évoqué le montant du budget d'EDF, Monsieur Dupuis ; j'ai trouvé une information sur « CB News » ; le montant investi par EDF en 2009 est de 134 millions d'euros en matière de publicité.

M. ALA.- La conclusion du président Didier Houi !

M. HOUI.- Deux rendez-vous pour commencer :

- on vient d'en parler, le 5 juillet, à Dieppe, une réunion spéciale concernant l'expertise complémentaire. On va aussi demander à ce que des cahiers d'acteurs qui n'ont pas pu être encore présentés puissent faire l'objet de présentations à l'occasion de cette réunion ;
- la réunion finale de clôture, toujours prévue le 12 juillet ; certains d'entre vous ont dû recevoir un courrier invitant les organismes qui ont préparé des cahiers d'acteurs à se signaler, de manière à ce qu'il puisse y avoir un forum final où l'ensemble des points de vue qui ont été présentés lors des cahiers d'acteurs puisse être présenté, mais être présenté, et j'insiste là-dessus, de manière à ce que chacun le comprenne, en trois minutes. Aussi bien, là, nous ne sommes pas trop regardants à la seconde près, le 12 juillet, je vous avertis, nous ferons en sorte que les trois minutes ne soient pas dépassées. Préparez-vous à cette échéance !

Deux remarques pour terminer.

Les conditions thermiques de cette salle n'étaient effectivement pas très favorables, des esprits ont été un peu surchauffés, c'est un peu dommage. Le fait que ces conditions de réunion ne soient pas tout à fait propices à la... (*Protestations dans la salle.*)

Je vous ai écoutés avec beaucoup d'attention, je ne vous ai pas interrompus ; soyez gentils de me laisser conclure ! Je suis désolé que les conditions suffisantes de confort aient fait qu'on ait pu avoir, à certains moments, peut-être un débat un peu surchauffé.

Je constate cependant que, malgré tout, au cours de cette réunion, des associations, des syndicats, des entreprises, des élus et des représentants de l'État ont pu parler et présenter leur point de vue et c'est ce qui me semble important.

Je vous invite à aller vous désaltérer ; vous l'avez bien mérité !

La séance est levée à 21 heures 47.